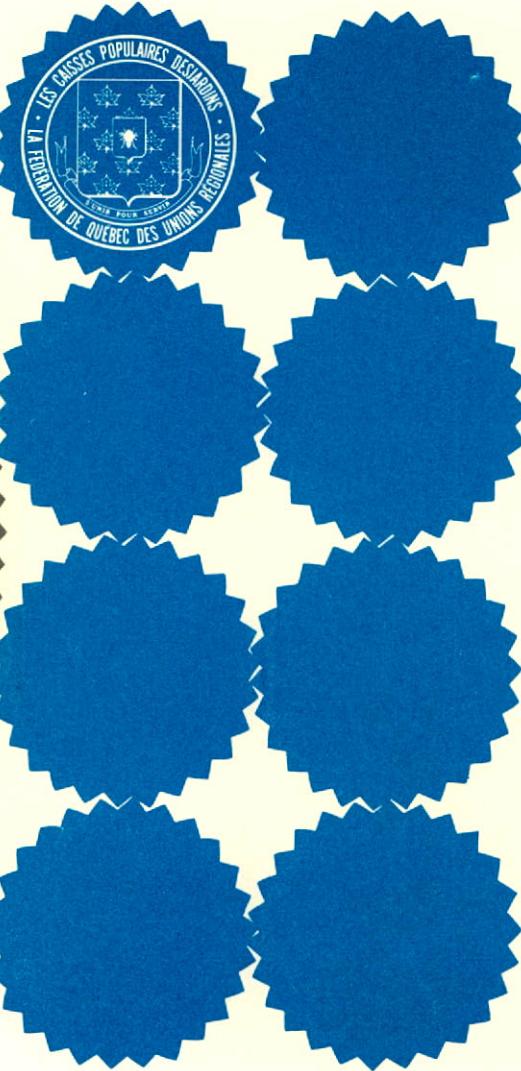


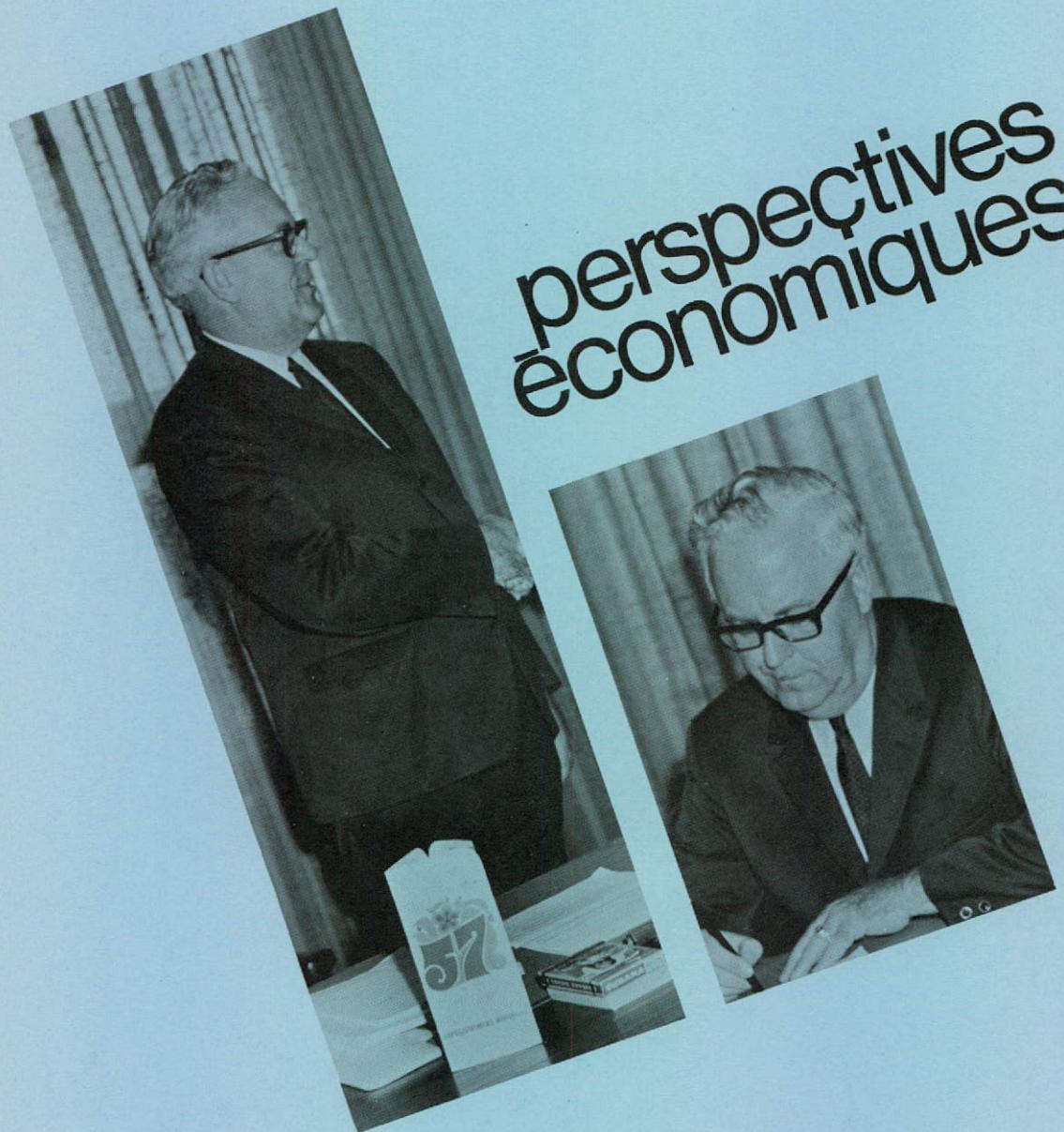
# LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



RAPPORT ANNUEL 1968



# perspectives économiques



*Allocution de Monsieur Paul-Émile Charron,  
directeur général associé,  
à l'assemblée générale annuelle de la  
Fédération (1968).*

Le Canada a connu, en 1968, un taux de croissance économique légèrement supérieur à celui de 1967; le produit national brut, qui a atteint \$62 milliards en 1967, a excédé \$67 milliards en 1968; le taux d'accroissement qui excédait 7% en 1967, a atteint 8% en 1968. Cependant, la croissance réelle de l'économie canadienne fut de 4% en 1968 à raison d'une inflation des prix de l'ordre de 4%.

Devant la hausse des prix et des coûts de production qui s'est manifestée depuis 1966 et qui a maintenu son allure inquiétante, surtout au cours de la première partie de l'année 1968, le gouvernement canadien adopta des mesures anti-inflationnistes, dont une hausse de l'impôt sur le revenu et des coupures dans les dépenses gouvernementales. La Banque du Canada, de son côté, prit certaines mesures susceptibles de dissiper l'incertitude provoquée sur le marché international vis-à-vis le dollar canadien par suite de la dévaluation de la livre sterling et de la nouvelle politique américaine de balance de paiements; la dévaluation de la livre avait, en effet, provoqué des tensions au sein du système financier international à un moment où les États-Unis, grand pourvoyeur de l'autre monnaie de réserve, le dollar, éprouvaient de grandes difficultés dans le domaine de la balance des paiements, avec cette conséquence qui agrava notre situation: le 1<sup>er</sup> janvier 1968, les États-Unis annoncèrent l'adoption de mesures destinées à contrôler les sorties de capitaux et à améliorer leur balance des paiements.

Notre balance au compte courant, qui avait accusé en 1965 et 1966 un déficit excédant un milliard de dollars, fut comblée par un afflux net de capitaux de l'étranger, et en 1967 l'affluence des touristes à l'occasion de l'Expo 1967 contribua à réduire notre déficit au compte courant à \$550 millions. Notons également qu'en 1966 et 1967, nos coûts de production et nos prix qui avaient connu une forte augmentation, avaient suscité une certaine inquiétude quant à notre position concurrentielle sur les marchés d'exportation.

Il faut savoir gré à la clairvoyance et à l'esprit de décision de la Banque du Canada qui adopta, en temps utile, en 1968, les mesures susceptibles de ranimer la confiance dans notre monnaie et de protéger efficacement la parité du dollar canadien qui fut menacée par ces événements économiques.

Il faut s'empresser de signaler ici que la vigueur exceptionnelle de l'économie américaine favorisa, par ailleurs, une forte impulsion à l'économie canadienne en 1968. Nos exportations canadiennes aux États-Unis s'accrurent considérablement en 1968. Les dépenses croissantes dans le secteur de la consommation apportèrent un stimulant nouveau à l'économie. De même, la construction de logements connut un vigoureux essor et contribua au progrès de l'économie en 1968.

Notre pays devrait connaître en 1969 un rythme de croissance économique s'apparentant à celui qu'il a enregistré en 1968. L'accroissement des dépenses à la consommation que laisse présager un accroissement des réserves disponibles des citoyens canadiens et une amélioration prévue des investissements autorisent pour une part une telle prévision. L'inventaire des produits non agricoles devrait par son accroissement en 1969 favoriser le progrès économique. Des meilleures disponibilités dans les ressources et les mesures énergiques qui devront être prises pour contrôler l'inflation des prix, contribueront en 1969 au relâchement de la pression des coûts de production.

Par ailleurs, les mesures anti-inflationnistes et les conditions difficiles du marché des capitaux par suite de la hausse sans précédent des taux d'intérêt ne favoriseront pas le progrès dans le secteur de la construction et freineront l'accroissement économique en 1969. Les exportations canadiennes aux États-Unis pourraient bien, à raison d'une conjoncture qui s'annonce moins favorable, connaître un rythme réduit d'expansion, et même atteindre un sommet moins élevé en 1969 qu'en 1968, ce qui ne favoriserait guère l'expansion de notre économie.

Nous avons certains problèmes économiques qui sont difficiles à résoudre: l'inflation des prix qu'il faut enrayer, le chômage et la pauvreté qu'il faut éliminer.

## INDICES DE L'ÉCONOMIE — 1968

	<i>Chômage</i> <sup>1</sup>	<i>Prix à la consommation</i> <sup>2</sup>	<i>Masse monétaire</i>	<i>Rendement des obligations du gouvernement</i> <sup>3</sup>
(en pourcent)				
Janvier	4.4	4.5	13.2	6.71
Février	4.5	4.5	11.9	6.90
Mars	4.7	4.6	11.7	7.01
Avril	4.6	4.3	11.9	6.67
Mai	4.9	4.1	11.0	7.02
Juin	5.5	4.0	12.2	6.66
Juillet	5.3	3.6	13.3	6.48
Août	5.1	3.4	13.5	6.45
Septembre	4.8	3.8	12.4	6.74
Octobre	5.1	4.2	12.5	7.02
Novembre	4.9	4.3	13.3	7.12
Décembre	4.8	4.1	13.7	7.31
<i>Moyenne annuelle</i>				
1968	4.9	4.2	12.5	6.84
1967	4.1	3.5	11.9	6.01

SOURCES: Bureau fédéral de la Statistique et Banque du Canada.

1. Comme pourcentage de la main-d'œuvre totale.

2. Par rapport au même mois en 1967.

3. Les obligations 4½% du Gouvernement du Canada échéant en 1983.

Nos prix et nos coûts de production montent rapidement. Nos méthodes de production doivent être modernisées en vue d'une meilleure productivité qui nous permettra de faire face à la concurrence internationale. Un taux de chômage canadien de 5% (qui cache un taux de chômage de 7% au Québec et de 8% dans les provinces maritimes) constitue un grave problème social que nous ne pouvons pas tolérer. 70,000 nouveaux emplois devront être créés au Québec chaque année pour une période prévisible de cinq ans si nous voulons éliminer cette plaie sociale chez nous.

Quant à la pauvreté qui tient dans des conditions indignes de vie vingt-cinq pour cent (25%) de notre population, aucun citoyen ne peut rester indifférent devant ce problème qui nous affecte tous d'une manière ou d'une autre.

« Au Canada, la pauvreté est une réalité. Ses victimes se comptent non pas par milliers, mais par millions. Elle dépasse de beaucoup ce que notre société peut tolérer ou notre économie se permettre. Elle dépasse de beaucoup également tout ce que nous pouvons espérer combattre avec les efforts et les mesures actuellement en œuvre. Cependant, sa persistance, à une époque où la grande majorité des Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, est une honte.

« À notre avis, cette pauvreté grave doit être éliminée au Canada et son éradication devrait constituer l'un de nos grands objectifs nationaux. Nous avons deux raisons de penser de la sorte. Premièrement, notre pays est l'un des plus opulents que le monde ait connus et il ne peut aspirer au titre de société juste sans se fixer un tel objectif. Deuxièmement, la pauvreté est coûteuse, d'abord pour les pauvres eux-mêmes, mais aussi pour le reste de la société. Les coûts les plus évidents sont le crime, la maladie et le manque d'instruction, mais il en est d'autres: l'insuffisance de productivité et des pertes de production, les frais de la lutte contre les tensions sociales provoquées par des inégalités trop manifestes, ainsi que les frais de cette partie de la sécurité sociale qui n'est en somme qu'un palliatif rendu nécessaire par l'absence de solutions plus profondes. Aux États-Unis, on a estimé que, entre 17 et 57 ans, un seul pauvre peut coûter à l'État jusqu'à \$140,000. » (Exposé annuel — sept. 1968 — du Conseil économique du Canada).

Si nous nous employons avec succès à combattre, par des mesures énergiques, l'inflation des prix, à réduire le chômage, à écarter la pauvreté, l'avenir sera certes plus intéressant pour tous les canadiens qui doivent participer à une plus grande prospérité et à l'établissement d'une société juste par la mise en valeur des ressources humaines et matérielles dont la Providence nous a gratifiés.

## L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

	1966	1967	1968*
(en millions de dollars)			
Produit provincial brut au prix du marché	14,663	15,859	17,030
Revenu personnel 1	10,945	12,141	13,100
Revenu personnel par habitant	1,893	2,069	2,210
Salaires et traitements 2	7,879	8,594	9,204
Immobilisations totales	3,447	3,202	3,360
— Secteur de la fabrication	686	595	634
Valeur des expéditions, industries manufacturières	10,380	10,946	11,387
Ventes au détail totales	5,857	6,271	6,497
(1949 = 100)			
Indice des prix à la consommation (Montréal)	142.1	147.7	152.6
(en milliers)			
Population (1 <sup>er</sup> juin)	5,781	5,868	5,927
Main d'œuvre	2,116	2,196	2,228
Emploi total	2,016	2,080	2,083
Emploi non agricole	1,910	1,966	1,963
(en pourcent)			
Taux de chômage	4.7	5.3	6.5

1. Ne comprend pas le revenu payé à des Québécois séjournant à l'étranger.  
 2. Comprend des salaires payés à des Québécois séjournant à l'étranger.

\* Chiffres estimés.

SOURCES: Investissements privés et publics (61-205), Industries manufacturières (31-205), Commerce de détail (63-205), Comptes nationaux (13-503 et 13-001), *Revue Statistique du Canada* (11-003), Indices des prix (62-002), B.F.S.

L'économie du Québec a progressé, en 1968, de façon générale, à un rythme un peu inférieur à celui de l'économie canadienne. La production brute du Québec qui a excédé \$17 milliards, en 1968, a marqué une avance de l'ordre de 7½%, à comparer à 8% pour l'économie canadienne.

Au Québec, le revenu personnel par habitant des Québécois s'est accru de 6.8%, et les ventes au détail ont augmenté de 3.6%. La main d'œuvre est passée de 2,196,000 à 2,228,000 personnes en 1968 et l'emploi est demeuré pour ainsi dire le même, alors qu'il avait, en 1967 (qui fut l'année de l'Expo Universelle), accusé une hausse de plus de 3%.

## IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR ET PAR ANNÉE AU CANADA

	1966	1967	1968*
(en millions de dollars)			
Industries primaires et construction	2,414	2,420	2,393
Fabrication	2,914	2,516	2,455
Services d'utilité publique	2,926	3,083	3,314
Habitation	2,181	2,352	2,661
Commerce, finance et services commerciaux	1,527	1,417	1,444
Institutions et ministères gouvernementaux	3,128	3,386	3,771
<b>TOTAL</b>	<b>15,090</b>	<b>15,174</b>	<b>16,038</b>

## IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR ET PAR ANNÉE AU QUÉBEC

	1966	1967	1968*
(en millions de dollars)			
Industries primaires et construction	257.5	260.4	266.6
Fabrication	686.2	595.0	634.4
Services d'utilité publique	772.3	704.8	670.5
Habitation	545.9	569.3	608.9
Commerce, finance et services commerciaux	509.0	381.3	325.6
Institutions et ministères gouvernementaux	675.7	691.3	853.8
<b>TOTAL</b>	<b>3,446.6</b>	<b>3,202.1</b>	<b>3,359.8</b>

\* Chiffres estimatifs revisés à la mi-année.

SOURCE: Investissements privés et publics, Cat. 61-206 B.F.S.

Les investissements commerciaux au Canada ont, en 1968, accusé une baisse de \$55.7 millions, soit de 14.6%, à comparer à une hausse de 2% dans le secteur commercial. C'est d'autant plus regrettable que, comme on le sait, de tels investissements dans le secteur commercial ont une influence considérable sur les industries et, partant, sur l'emploi.

Une réforme financière et fiscale urge au Québec. Il faut aussi procéder au regroupement des entreprises qui doivent avoir une meilleure productivité et faire face à la concurrence de plus en plus forte. Il nous faut aussi une politique économique cohérente et dynamique qui requiert de la planification, de l'aide technique, et un programme coordonné des investissements industriels si nous voulons progresser et éliminer le chômage au Québec.

Par ailleurs, les investissements des industries de fabrication ont augmenté de \$40 millions. Il en fut de même des investissements dans le domaine de l'habitation. Plus de 70,000 jeunes viennent s'ajouter chaque année sur le marché du travail. Nos investissements devront s'accroître sensiblement au cours des prochaines années pour créer les nouveaux emplois nécessaires pour assurer un gagne-pain à nos jeunes et mettre à contribution tous nos talents dans l'intérêt de notre communauté.

## L'ÉPARGNE AU CANADA

	1964	1965	1966	1967	1968
<b>BANQUES À CHARTÉ</b>					
Épargne personnelle	8,935	9,725	10,248	11,760	13,622
Autres dépôts sujets à préavis	1,505	2,044	2,346	3,255	4,050
Dépôts à vue du public	5,176	5,486	5,994	6,486	7,387
	15,616	17,255	18,588	21,501	25,059
<b>SOCIÉTÉS DE FIDUCIE</b>					
Dépôts et certificats à vue	1,061	1,126	1,105	1,171	1,169*
Certificats de dépôts et placements garantis	1,596	2,064	2,496	2,818	3,162*
	2,657	3,190	3,601	3,989	4,331*
<b>CAISSES POPULAIRES ET CREDIT UNIONS</b>					
Part sociales	864	979	1,114		
Dépôts	1,123	1,296	1,509	Estimé	Estimé
	1,987	2,275	2,623	3,000	3,250
<b>SOCIÉTÉS DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES</b>					
Dépôts et certificats à vue	322	366	384	395	424*
Certificats de dépôts et débentures	1,179	1,371	1,486	1,653	1,739*
	1,501	1,737	1,870	2,048	2,163*
<b>FONDS MUTUELS</b>					
Dépôts	1,072	1,423	1,725	1,854	2,070*
<b>BANQUES D'ÉPARGNE DU QUÉBEC</b>					
Dépôts	374	402	421	456	511**

SOURCE: Sommaire Statistique — Banque du Canada et Business Financial Statistics, Cat. 61-006 B.F.S.

\* Au troisième trimestre 1968.

\*\* Novembre 1968.

Ces chiffres indiquent que les épargnes dans les Caisses populaires et les Credit Unions au Canada sont passées de \$1,987,000,000. en 1964 à environ \$3,250,000,000. en 1968. Elles ont donc progressé de plus d'un milliard et quart de dollars, soit 64%, au cours des quatre dernières années.

Les Banques ont vu leurs épargnes s'élever de \$15,616,000,000. à \$25,059,000,000. de 1964 à 1968; c'est une progression de \$9,443,000,000., soit 60%, au cours des quatre dernières années.

Quant aux Sociétés de fiducie, leurs épargnes sont passées de \$2,657,000,000. à \$4,331,000,000. de 1964 à 1968 (septembre); c'est une progression de \$1,674,000,000., soit de 65%.

Les Sociétés de prêts hypothécaires ont vu leurs épargnes se hausser de \$1,501,000,000. à \$2,163,000,000. de 1964 à 1968 (septembre); c'est une progression de \$662,000,000., soit une augmentation de 40%.

Quant aux fonds mutuels, les fonds qu'ils recueillent sont passés de \$1,072,000,000. à \$2,070,000,000., au cours de la période 1964-68; ils ont presque doublé les fonds qui leur sont versés par leur clientèle.

Il s'agit évidemment ici des épargnes confiées par les Canadiens aux institutions financières qui sollicitent leur clientèle; ces dépôts excèdent aujourd'hui \$37 milliards.

D'après les derniers comptes nationaux publiés, soit le 3<sup>e</sup> trimestre de 1968, les Canadiens ont épargné en 1968 \$3,880,000,000., soit 8.6% de leurs revenus disponibles. En 1967, ils avaient épargné \$3,995,000,000., soit 9.6% de leurs revenus personnels disponibles. Ce sont là des chiffres impressionnantes.

Dans les derniers comptes nationaux publiés, nous notons aussi que le revenu des particuliers fut de \$52,088,000,000. en 1968, à comparer à \$47,202,000,000. pour l'année 1967. Déduction faite des impôts directs s'élevant à \$6,756,000,000., les Canadiens ont eu un revenu disponible de \$45,332,000,000. en 1968, à comparer à un revenu disponible de \$41,709,000,000. pour l'année 1967.

La consommation des ménages en biens et en services a absorbé en 1968 \$41,452,000,000. de ce revenu personnel disponible. Il est resté \$3,880,000,000. d'épargne nette, soit 8.6% du revenu disponible des citoyens.

Toujours d'après les derniers comptes nationaux publiés, les investissements privés furent estimés à \$13,000,000,000. en 1968, à comparer à \$12,365,000,000. pour l'année 1967. La construction de logements neufs a absorbé plus de \$2.8 milliards, la construction de bâtiments neufs autres que les logements \$4.8 milliards, les machines et équipement neufs \$5.4 milliards. Des investissements furent financés par les bénéfices non répartis des sociétés pour \$1.5 milliard, par les provisions pour consommation de capital pour \$7.3 milliards et par l'épargne du particulier pour \$3.9 milliards.

L'expansion constante de la production et la progression continue des revenus favorisent à la fois la formation de l'épargne des entreprises et des individus. Dans l'économie nord-américaine de type industriel, les entreprises de grande taille tendent de plus en plus à assurer leur autofinancement par des épargnes qu'elles prévoient dans la détermination de leurs prix; elles s'efforcent de réduire au minimum leur dépendance à l'égard du marché pour les fonds qu'elles utilisent. Notre société industrielle tend à assurer la formation de son capital pour libérer les épargnes des

individus en faveur de la consommation et elle s'efforce par tous les moyens publicitaires de développer au maximum la consommation.

« L'individu, » a écrit Galbraith dans son ouvrage *Le Nouvel État industriel*, « sert le système industriel non pas en lui apportant ses économies et en lui fourni son capital mais en consommant ses produits. Il n'y a d'ailleurs aucune autre activité, religieuse, politique ou morale à laquelle on le prépare de manière aussi complète, aussi savante et aussi coûteuse.

« C'est ainsi que la production des biens s'assortit d'une action énergique et tout aussi importante pour en assurer l'écoulement. On vantera la beauté, la santé, la réussite sociale et les succès sexuels — en un mot le bonheur — que conférera la possession ou l'usage de tel produit. Des messages de ce genre, combinés chaque jour avec les efforts analogues déployés pour prôner d'innombrable produits, deviennent un plaidoyer incessant en faveur des avantages de la consommation. Il est inévitable qu'une telle pression affecte à son tour les valeurs sociales. Le niveau de vie d'une famille devient un indice de sa réussite. Par là même la production et, du même coup, la consommation des biens, deviennent la manifestation dominante du succès social. Le vieux slogan, cher aux gardiens des croyances sociales établies, selon lequel « aucun régime économique dans l'histoire n'a jamais permis un pareil niveau de vie » implique lui-même, comme une vérité d'évidence, que le niveau de consommation est la juste mesure du mérite social. Il serait parfaitement illogique, de la part d'une société qui accorde une telle valeur à la consommation et qui en encourage aussi inlassablement la demande, de s'en remettre aux consommateurs d'assurer par leurs économies la formation de son capital. Ce serait même d'autant plus absurde que le besoin de capital est plus grand. Dans une société qui célèbre à ce point la consommation et qui a un tel besoin de capital, la décision d'épargner doit manifestement être enlevée au consommateur pour être exercée par une autre autorité. C'est ce qui se produit dans toutes les sociétés industrielles. Dans les économies formellement planifiées de l'Union soviétique et de l'Europe orientale, le revenu affecté aux investissements est prélevé par les entreprises industrielles, mais surtout par l'État. Aux Etats-Unis et dans les économies de type occidental, cette retenue est assurée par les grandes firmes. La grande entreprise sert, ici comme ailleurs, d'outil de planification. »

## L'INFLATION DES PRIX

### Indice des prix à la consommation au Canada

Années	Moyenne annuelle	Taux d'augmentation
1949	100.0	
1961	129.2	0.94%
1962	130.7	1.16%
1963	133.0	1.76%
1964	135.4	1.80%
1965	138.7	2.44%
1966	143.9	3.75%
1967	149.0	3.54%
1968	155.2	4.16%

Ces chiffres du Bureau fédéral de la Statistique mesurent l'augmentation des prix à la consommation

et établissent le pouvoir d'achat de notre dollar, commune mesure de la valeur des biens et services que nous achetons et qui est notre seul médium des échanges. Ils nous indiquent que depuis 1949 notre dollar a perdu plus de la moitié de sa valeur, l'indice des prix à la consommation étant passé de 100 à 155, de 1949 à 1968. Nous devons donc débourser \$155. actuellement pour acquérir ce qui nous aurait coûté \$100. en 1949. Les dollars que nous avons épargnés en 1949 ne valent donc plus aujourd'hui, comme pouvoir d'achat, que 64 cents.

Cette dépréciation de notre dollar qu'entraîne la hausse des prix à la consommation s'est accélérée au cours des dernières années puisque l'indice des prix à la consommation est passé de 138.7 en 1965 à 155.2 en 1968, soit une dépréciation moyenne de près de 4% par année au cours des trois dernières années, à comparer à une dépréciation moyenne annuelle de 2.4% pour la période 1949-65. Nous nous sommes engagés sur une pente excessivement dangereuse; si les gouvernements (qui doivent donner le bon exemple) et les citoyens canadiens ne prennent pas incessamment les mesures qui s'imposent pour enrayer la hausse des prix, nous connaîtrons des perturbations économiques graves. Il m'apparaît que nous avons atteint en ce domaine la limite du tolérable: c'est la confiance du public dans notre dollar qui sera bientôt ébranlée et qui peut être détruite si les mesures efficaces ne sont pas prises à brève échéance pour protéger la valeur du pouvoir d'achat de notre dollar contre cette érosion qui résulte de la hausse constante et qui s'accélère des prix à la consommation.

La dépréciation de la monnaie est le symptôme d'une économie qui perd son équilibre et qui peut se disloquer. C'est grand temps que les gouvernements à tous les niveaux se concertent dans leurs politiques administratives et décident d'équilibrer leurs budgets. C'est grand temps qu'ils incitent, par des mesures appropriées, les citoyens à vivre avec plus de modération, dans les limites d'un budget raisonnable.

Les dépenses de nos gouvernements se font, depuis quelques années, à un rythme qui excède le taux de progression de notre production nationale. La progression des salaires dans nombre d'industries canadiennes excède leur productivité. Trop de nos gens, qui sont conditionnés par la publicité commerciale à cent voix et par les facilités de crédit qui leur permettent de payer plus tard ce qu'ils croient être l'entrée en possession de leur bonheur terrestre, vivent au-delà de leurs moyens; leurs achats excessifs exercent une pression qui contribue à faire monter les prix.

L'argent ne suffit pas; on augmenta la masse monétaire au rythme de 13% au Canada et de 14% aux États-Unis, en 1968, soit à un rythme trois fois plus grand que celui de l'accroissement réel de la production nationale. Quoi d'étonnant que les prix montent sans cesse en dépit d'une production massive qui ne s'est jamais vue en Amérique du Nord.

Le Canada aurait certes réalisé, en 1968, une meilleure performance dans ses prix si l'économie américaine n'avait pas connu une inflation aussi forte de ses prix. Les efforts qui seront faits aux États-Unis en 1969 pour contrôler la hausse indue des prix seront un facteur important dans le comportement des prix au Canada.

La politique du « sauve-qui-peut » qui a dominé l'économie nord-américaine jusqu'ici doit céder la

place à une politique économique courageuse et à l'adoption des mesures monétaires, fiscales et administratives requises pour l'instauration d'un équilibre économique stable.

Aurons-nous — gouvernants et gouvernés — le courage de prendre les remèdes amers prescrits ?

## DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

Une augmentation considérable des besoins en capitaux par rapport aux disponibilités financières a entraîné une hausse inégalée jusqu'ici des taux d'intérêt sur tous les marchés de capitaux du monde. Par suite d'un déséquilibre croissant de leur balance des paiements, les États-Unis ont été dans l'obligation de hausser leurs taux d'intérêt de façon à éliminer l'écart des taux européen et américain et freiner la réduction de leurs réserves d'or. À raison de nos liens de dépendance financière avec les États-Unis, nous avons dû, au Canada, hausser nos taux d'intérêt pour nous épargner une sortie de capitaux dont notre expansion économique a un si pressant besoin. Au surplus, les besoins grandissants d'argent liquide des gouvernements américain et canadien ont exercé une pression sur les taux d'intérêt vers la hausse.

« L'une des influences majeures sur le fonctionnement des marchés financiers au cours des deux dernières années, » lit-on dans le Cinquième Exposé du Conseil économique du Canada publié en septembre 1968, « a été un changement manifeste de l'attitude des investisseurs envers les valeurs à revenu fixe, comme les obligations. Une préférence marquée pour le capital-actions, l'immeuble et les autres formes d'investissements qui laissent entrevoir la possibilité d'un accroissement de leur rendement au cours des années s'est graduellement manifestée au cours de cette période et a été renforcée par l'apparition et l'essor de nouveaux investisseurs institutionnels. Cette préférence a été stimulée encore par la réduction du taux réel de rendement des obligations qu'engendre inévitablement toute accélération de la hausse des prix des biens et des services comme celle qui s'est produite au cours des deux dernières années. De plus, à cause de l'incertitude croissante qui s'est propagée sur les marchés financiers, les détenteurs de capitaux ont eu tendance, du moins provisoirement, à garder une fraction plus élevée de leurs avoirs en argent ou sous une forme très liquide.

Le niveau élevé et l'élévation continue des taux d'intérêt ont créé de graves problèmes financiers, notamment aux gouvernements, à ceux qui cherchaient à obtenir des hypothèques pour financer des constructions résidentielles et à d'autres emprunteurs désireux d'obtenir des capitaux contre des obligations à longue échéance et à intérêt fixe. Dans le passé, les investissements des entreprises ont, en général, été influencés surtout par les pressions de la demande existante ou prévue sur la capacité de production et très peu par les taux d'intérêt. En effet, le coût de l'argent et des capitaux est en général assez minime comparé aux autres éléments du prix de revient, au volume des ventes ou même à la rentabilité des nouveaux investissements. Cependant, dans les conditions instables que l'on trouve depuis quelque temps sur les marchés des capitaux, certaines sociétés commerciales semblent éprouver des difficultés financières.

« Lorsque les investisseurs commencent à se montrer réticents à l'égard des créances à longue échéance, la situation devient très difficile pour les gouvernements. En outre, il est évident que, par suite de la hausse des taux d'intérêt, de nouveaux problèmes de gestion de la dette publique ont surgi au cours de la première moitié de 1968. La manifestation la plus flagrante en a été la liquidation massive des obligations d'épargne dont le rendement ne se compare plus à celui de diverses autres formes de placement. Cependant, la réduction des besoins de liquidité, l'augmentation prévue des caisses de retraite du Canada et du Québec, l'accessibilité des marchés de capitaux des États-Unis et l'ouverture de nouvelles sources de financement outre-mer, devraient contribuer à atténuer quelque peu les problèmes de financement du secteur public. En outre, depuis quelque temps, divers emprunteurs font preuve de plus de souplesse sur les marchés de capitaux dans la recherche des fonds dont ils ont besoin. »

## CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Variations dans le montant du crédit à la consommation  
1962-1968

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	12 mois se terminant en mai 1967	Crédits en cours au 31 mai 1968
(en millions de dollars)								
Banques à charte	153	249	361	448	217	519	307	456
Sociétés de financement des ventes	44	73	161	96	53	-47	25	-9
Sociétés de crédit à la consommation	120	96	94	139	120	153	104	163
Banques d'épargne du Québec	4	1	1	1	—	1	—	2
Compagnie d'assurance-vie	14	13	13	13	39	29	40	45
Détaillants <sup>1</sup>	27	33	55	67	38	10	24	—
<b>TOTAL</b>	<b>362</b>	<b>465</b>	<b>685</b>	<b>764</b>	<b>467</b>	<b>665</b>	<b>400</b>	<b>747</b>
								<b>7,012</b>

1. Y compris les magasins à rayons, les magasins de meubles et d'articles ménagers et les services de vente à tempérament des vendeurs de véhicules automobiles.

SOURCES: Banque du Canada, Ministère des Assurances, Ministère des Finances et BFS.

Les chiffres susmentionnés attestent que les soldes au crédit à la consommation accusent un rythme d'accroissement rapide depuis dix-huit mois, bien qu'il ne soit pas cependant aussi rapide que celui que nous avons connu au cours des années 1960 à 1965; les taux d'expansion annuelle du crédit à la consommation furent alors de 12 à 16%, cependant qu'ils furent de 8% en 1966, de 11% en 1967, et 12% en 1968.

Notons que certaines mesures fédérales exigeant la divulgation des coûts de crédit accordé aux emprunteurs individuels sont entrées en vigueur en 1967.

La loi fédérale des prêts devrait être amendée de façon à ce que les prêteurs d'argent qui y sont soumis soient tenus de faire rapport au Surintendant fédéral des Assurances sur tous leurs prêts n'excédant pas \$5,000. et qu'ils ne puissent exiger des intérêts (et autres frais de finance) excédant 12% par an établi sur le solde impayé selon la méthode de l'intérêt simple.

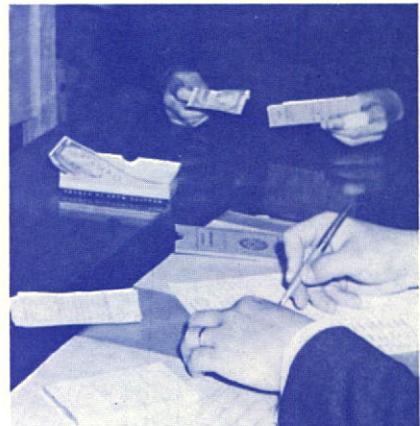
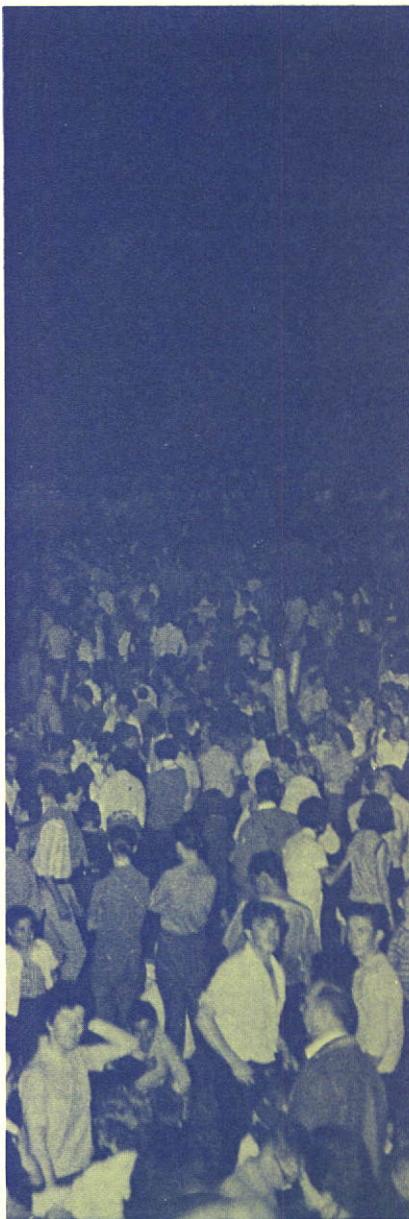
Nos lois devraient limiter à 1% par mois ou à 12% par an le coût de tout achat à crédit ou à tempérament et exiger que l'acheteur verse en argent au moment de l'achat au moins 20% du prix régulier de vente.

Une législation s'impose pour protéger les consommateurs contre les charges et les intérêts excessifs dans les prêts à la consommation et les ventes à crédit ou à tempérament.

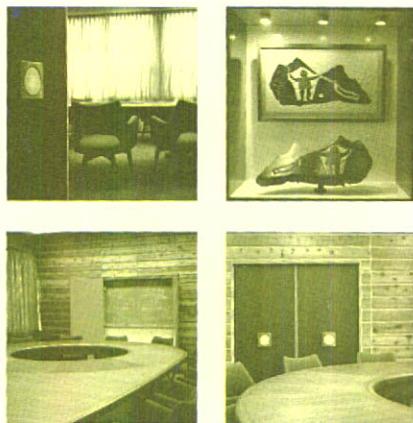


« L'œuvre sociale économique que je viens de vous signaler, sans avoir le temps de vous la décrire minutieusement, sans parler de toutes celles qui, plus tard, viendront se greffer sur elle, servant d'organes à une foule d'activités fécondes, et formant un tout complet, peut, par ses progrès, amener une profonde et bienfaisante évolution dans notre pays. »

Alphonse Desjardins,  
Congrès de la jeunesse,  
Québec, 1908.



# 37<sup>e</sup> rapport annuel 1968



## le conseil d'administration

\* ÉMILE GIRARDIN, président  
(*Union régionale de Montréal*)

\* JEAN-JACQUES CARON, vice-président  
(*Union régionale de Trois-Rivières*)

\* HONORABLE CYRILLE VAILLANCOURT  
directeur général et secrétaire  
(*Union régionale de Québec*)

GÉRARD RIVARD  
(*Union régionale de Trois-Rivières*)

\* JEAN-MARIE OUELLET  
(*Union régionale de Québec*)

J.-GAUDIOSE HAMELIN  
(*Union régionale de Montréal*)

LÉO DUBÉ  
(*Union régionale de Gaspé*)

\* ADRIEN BERNARD  
(*Union régionale de Gaspé*)

RENÉ DUPONT  
(*Union régionale de Sherbrooke*)

\* ROGER ROY  
(*Union régionale de Sherbrooke*)

\* GÉRARD ROUSSEL  
(*Union régionale de Rimouski*)

ROLAND BLANCHET  
(*Union régionale de Rimouski*)

\* ARMAND PARENT  
(*Union régionale de Chicoutimi*)

FRANÇOIS LAROCHE  
(*Union régionale de Chicoutimi*)

LIONEL MÉNARD  
(*Union régionale de l'Ouest-Québécois*)

\* MAURICE PERREAUULT  
(*Union régionale de l'Ouest-Québécois*)

JEAN-PAUL BERNIER  
(*Union régionale de Saint-Hyacinthe*)

\* NAPOLÉON MACKAY  
(*Union régionale de Saint-Hyacinthe*)

ARMAND PIETTE  
(*Union régionale de Joliette*)

\* NORMAND LEMIRE  
(*Union régionale de Joliette*)

\* Membres Comité exécutif.



## message du président



Toutefois, les Caisses populaires ne sont pas des organismes statiques qui se contentent de succès relatifs ; des équipes de chercheurs sont à l'étude pour déterminer la rentabilité des dépôts et la possibilité d'établir de nouvelles échelles de taux tant à l'épargne que pour les prêts.

Dans une société de consommation l'épargne ne peut être considérée comme un refus total de consommer, mais bien plus comme une renonciation provisoire en vue d'un but précis. Il ne s'agit pas de se priver au point de devenir avare, mais plutôt de « penser avant de dépenser ». La prévoyance fixe ce but plus ou moins éloigné, selon les objets désirés.

Le crédit permet l'achat immédiat, dira-t-on, mais qui connaît suffisamment l'avenir pour l'engager en contractant des dettes ? « L'éducation à l'épargne moderne veut bien plus former la capacité et la volonté à la renonciation partielle raisonnable, qui seule permet de constituer les réserves nécessaires pour une consommation future projetée » (Weber).

Si l'épargne est un acte responsable, réfléchi, il faut que, très tôt dans la famille, on associe les enfants aux conversations sur la situation financière, la consommation et

l'épargne. Puis, graduellement, les enfants doivent recevoir de l'argent de poche pour apprendre à gérer un budget, si modeste soit-il.

Les Caisses populaires sont des écoles d'épargne et de crédit. Elles ont donc le devoir d'aider l'école primaire, l'école secondaire, le cégep, à organiser soit des Caisses d'épargne scolaires, soit des comptoirs d'épargne. Plus encore, les Caisses doivent prêter leur concours à la formation économique de la population étudiante, en l'instruisant sur le fonctionnement des institutions financières, sur les implications des achats à tempérament, sur les avantages des assurances, etc., etc. ....

Je me permettrai de développer brièvement ce thème de l'épargne scolaire. Disons d'abord que les Caisses populaires, qui ont une

Chers collègues,

Les Caisses populaires Desjardins, au cours de 1968, ont augmenté leur effectif humain de 174,000 membres et ont ainsi atteint 2,254,-844 membres. Quant à l'actif global, il a augmenté de \$145,000,000, pour atteindre \$1,693,000,000. Sur cet actif global l'épargne compte pour \$1,399,000,000.

Considérant la concurrence et les ajustements qui se sont produits en 1968, il y a lieu de se déclarer satisfaits du résultat. À l'analyse de ce résultat, il ne convient pas d'affirmer que les taux d'intérêt n'intéressent pas l'épargnant, mais nous pouvons considérer que parmi les motifs qui invitent l'individu à épargner, il y a d'autres facteurs comme la fierté d'appartenance, la sécurité du dépôt et l'éventail des services offerts aux membres.

mission traditionnelle, doivent établir un contact le plus tôt possible avec l'enfant par l'intermédiaire de la Caisse d'épargne scolaire. Leurs relations avec les jeunes sont un gage de réussite pour l'avenir de nos Caisses populaires.

En effet, si elles ne veulent pas décliner, elles doivent intéresser nos adolescents qui sont les dépensiers d'aujourd'hui peut-être, mais qui devront devenir nos épargnants de demain.

Les gestes que nous posons, Boni Populaire Desjardins, souscription en faveur des 100,000 jeunes joueurs de hockey, reconnaissance aux responsables des Caisses d'épargne scolaires, encouragement des Caisses locales aux loisirs paroissiaux, sont autant d'actes de nature à attirer ou à conserver la faveur des jeunes et des adolescents.

Il faut motiver les gestes des étudiants afin que, sortis de l'école, ils continuent à épargner. Comment, alors, établir ce contact entre la Caisse et ceux qui viennent de quitter l'école et qui reçoivent leur premier salaire? Pourquoi les Caisses ne chercheraient-elles pas à former avec ceux-là des groupes pour étudier les problèmes de la consommation du crédit, de l'investissement?

Les Caisses populaires sentent le vent dans leurs voiles et affichent constamment des augmentations tant dans le nombre des membres que dans l'actif global. Cela ne signifie pas que des problèmes ne surgissent pas et que les pilotes ne doivent pas être au poste de vigie.

Les succès enregistrés ne sont-ils pas dus à l'observance des préceptes où l'action des Caisses trouvent leur fécondité? Les principes ne doivent-ils pas s'intégrer dans notre programme de formation? La solidarité, l'amour du prochain, l'esprit de compréhension sont-ils des principes capables de produire une œuvre économique et sociale bonne et durable? Pour obtenir cette œuvre durable ne faut-il pas le concours des jeunes, des générations qui montent? À cette époque de contestation, les jeunes veulent-ils réellement prendre des responsabilités dans la construction d'un avenir meilleur? Le mouvement coopératif d'épargne et de crédit aurait-il besoin de ces bonnes volontés, de

la collaboration de toutes ces forces saines et vives?

Voilà des sujets d'étude pour les réunions de groupes, pour les sessions régionales. Ce qui n'empêche pas de continuer à développer les techniques les plus modernes et les plus efficaces dans les opérations.

Quand les dirigeants de la Fédération et des dix Unions régionales se sont réunis en congrès de trois jours, l'automne dernier, ils ont longuement réfléchi:

1. sur les indices de pénétration démographique;
2. sur le rythme de croissance
  - a) du capital social
  - b) de l'épargne
  - c) de l'actif;
3. sur le rythme de croissance
  - a) des prêts sur reconnaissance de dette
  - b) des prêts hypothécaires.

L'animateur, le professeur Henri Desroche, nous a fait prendre conscience, à l'aide d'une recherche dirigée par monsieur André Morin, de nos lignes de force et de nos faiblesses. Les dirigeants des Unions et ceux de la Fédération ont prouvé qu'ils savaient assumer leurs responsabilités et qu'ils étaient tout à fait lucides en face des nouvelles conceptions de l'époque, de l'épargne à maintenir à un même rythme progressif.

### ***Nouveaux amendements à la loi***

Après plusieurs démarches et actions concertées, le bill 294, modifiant la Loi des caisses d'épargne et de crédit, fut présenté à l'Assemblée législative (devenue depuis l'Assemblée Nationale) le 12 décembre 1968 où il fut adopté; puis il passa au Conseil législatif (ce fut l'un de ses derniers actes avant sa dissolution) où il fut également adopté pour être finalement sanctionné le 18 décembre 1968.

Mais il restait le règlement qui le complétait. Ce règlement fut adopté par un Arrêté en conseil le 5 février 1969. Par ce règlement, « toute fédération » (Union régionale de Caisses populaires) « dont l'actif total excède \$2,500,000 a le pouvoir d'acquérir et détenir, avec l'autorisation du ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, des actions ordinaires entièrement acquittées de toute corporation ou compagnie, toute banque à charte, banque d'épargne, compagnie de fidéicommis, compagnie de prêts hypothécaires (*loan company*), compagnie de prêts, compagnie d'assurance et compagnie de fonds mutuels, constituées dans la province de Québec ou ailleurs au Canada et faisant affaires au Québec.

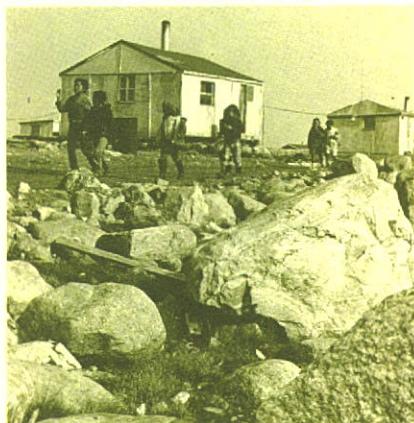
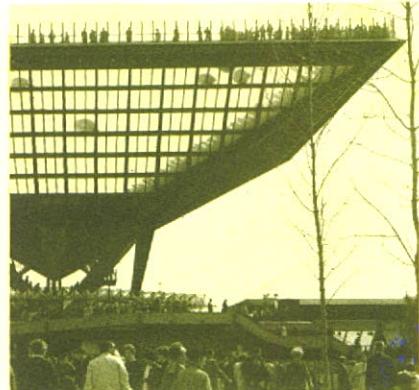
Le règlement comporte certaines restrictions quant aux fédérations et quant aux corporations. De plus, il oblige les fédérations à des rapports périodiques au sujet de telles actions.

Je n'analyserai pas les autres activités de la Fédération, ce que je laisse à chacun des chefs des Services qui viendront à la suite du directeur général vous parler de leur secteur particulier.

Un cordial merci à mes collègues de la Fédération pour leur dévouement à servir la cause des Caisses populaires et félicitations aux officiers des cadres pour leur esprit de travail et leur initiative.



# sence .. présence... présence... présence... présence... présence... pr



*Courtoisie de*  
La Fédération des Coopératives du Nouveau Québec

10 unions régionales,  
1,300 Caisses populaires,  
2,255,000 membres,  
\$1,693,000,000 d'actif,  
282,252 prêts sur reconnaissance de dette,  
28,967 prêts sur hypothèque,

présence dans plus de 410 milieux urbains, dans plus de 130 milieux semi-urbains et dans plus de 740 milieux ruraux.

Tels sont les chiffres éloquents que nous révèle le bilan des Caisses populaires Desjardins à la fin de l'année 1968.

Tout cela démontre que la Caisse populaire pénètre partout et plus spécialement dans les régions défavorisées où les autres institutions financières ne trouvent aucun intérêt à s'établir et à fonctionner.

Partout présente, pour *unir et servir*, en correspondant aux besoins des membres selon sa belle devise, la Caisse populaire, instrument de salut collectif, répond merveilleusement au vœu du Commandeur Desjardins qui souhaitait pour le Québec « des œuvres économiques et sociales qui multiplient nos richesses (...) qui arriveront à nous rendre maîtres chez nous et à nous libérer ... ».

Ce qui se déploie maintenant à nos yeux, ce n'est plus un mirage de visionnaire, c'est le miracle du grain de sénevé offrant son ombre bienfaisante à toute une province et se transplantant dans d'autres contrées, même par-delà les mers ; c'est la réalisation de la parabole du talent qui rapporte non pas seulement 100 pour 1, 1,000 pour un, mais qui se métamorphose en millions, en milliard. Et l'arbre s'épanouit plus prodigieusement encore. Les feuilles, de plus en plus denses, par-sèment et enchantent nos parcs, nos places et nos rives. La semence jetée en terre s'éparpille au gré du vent, pousse, bourgeonne et prolifère, ici et là.

C'est, pour nous, mille raisons d'espérer, car les racines du géant sont nombreuses, fortes et vivaces ...

ÉDOUARD-A. TARDIEU.



## mot du directeur général



Au 31 décembre 1968, l'actif des Caisses populaires s'élevait à \$1,693,000,000., soit une augmentation de près de \$145,000,000. — 9.3% — sur l'année précédente.

L'épargne atteignait \$1,399,482,000., d'où l'augmentation de \$106,000,000 — 8.2% — sur 1967.

Le capital social a fourni la plus forte augmentation, proportion gardée, soit \$25,000,000. — 14.9% — pour s'élever à \$193,000,000.

Au cours de l'année 1968, les Caisses populaires ont fait 282,952 prêts sur reconnaissance de dette, pour un montant de \$343,469,000., soit une augmentation de 17,554 prêts et de \$43,763,000 sur 1967. Le nombre de leurs prêts sur hypothèque, au cours de 1968, s'est élevé à 28,967, pour un montant de

\$149,035, 000., soit une diminution de 5,297 prêts et une augmentation de \$4,420,000. sur 1967.

Sur chaque dollar déposé dans les Caisses populaires, en 1968, il en est resté 2 cents, comparé à 3.1 cents en 1967.

Malgré la propagande faite par les Banques, les compagnies de fiducie, etc., les Caisses populaires ont continué de progresser financièrement. Nous constatons également avec plaisir qu'elles ont gardé le même esprit.

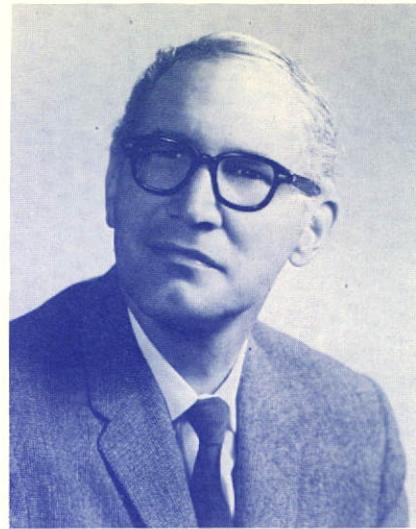
Inutile de commenter longuement. Agissons toujours avec l'esprit du fondateur et aidons nos sociétaires afin de les rendre vraiment plus heureux.

C. VAILLANCOURT

## le comité de régie



PAUL-ÉMILE CHARRON,  
directeur général associé



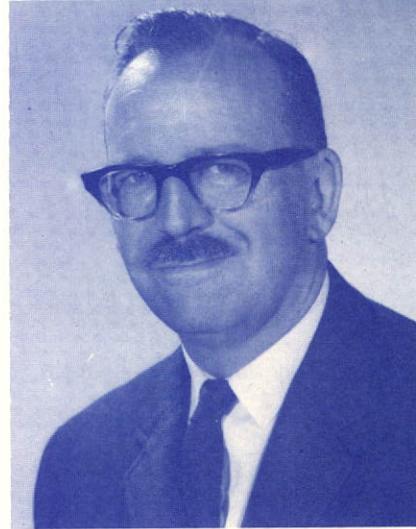
PIERRE-F. CÔTÉ,  
secrétaire adjoint et  
conseiller juridique adjoint



RAYMOND AUDET,  
directeur des Services administratifs



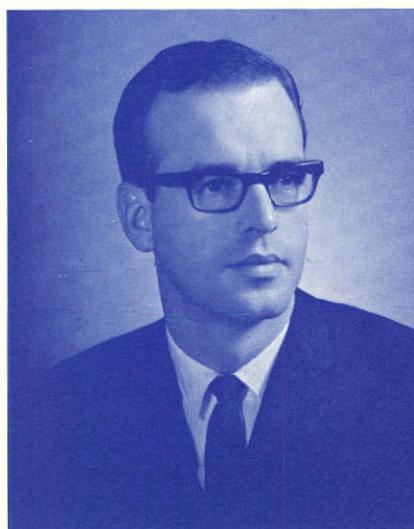
LOUIS ARNAUD,  
directeur du Service de l'inspection



IRÉNÉE BONNIER,  
directeur du Service de l'éducation



VALBERT DUGAS,  
directeur des Services techniques



GILLES JOBIN,  
directeur du Service du personnel



ANDRÉ MORIN,  
directeur du Service de la recherche

# rappor t des vérificateurs

Nous avons examiné le bilan de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins au 31 décembre 1968 et l'état des revenus et dépenses et des excédents nets des revenus non distribués pour l'année terminée à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre examen a comporté une revue générale des

procédés comptables et les sondages des livres, pièces et autres documents que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, d'après les renseignements et explications qui nous ont été fournis et d'après ce qu'indiquent les livres de la Fédération ces états financiers sont rédigés de manière à représenter équitablement la situation financière de la Fédé-

ration au 31 décembre 1968 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'aux cours de l'année précédente.

RUEL, ROY, MOREAU  
& ASSOCIÉS,  
*comptables agréés.*

## bilan consolidé

AU 31 DÉCEMBRE 1968

	ACTIF	1968	1967
<b>DISPONIBILITÉS</b>			
Encaisse et avoir à des Caisses centrales		\$ 755,581	\$ 628,126
Comptes à recevoir		179,768	77,107
Compte à recevoir de l'Union régionale de Montréal		10,000	
Avances à des employés		30,457	23,950
Dépôts garantis		1,350,000	850,000
Intérêts courus sur dépôts garantis et sur placements		29,421	16,966
Inventaire de marchandises, au plus bas du coût ou de la valeur courante		220,391	141,029
Frais encourus d'avance		1,591	15,610
		2,577,209	1,752,788
<b>PLACEMENTS</b>			
Obligations, au coût (valeur courante — \$491,821)		517,478	
Actions, au coût (valeur courante — \$70,000)		102,300	
Prêts à des Caisses populaires		311,964	
Dépôts garantis gagés en faveur de la Caisse populaire de la Vallée de l'Or		70,000	
Placements dans des organismes du Mouvement Desjardins		40,351	
		1,042,093	1,114,200
		3,619,302	2,866,988
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Terrain, aménagements paysagistes, bâtisse, mobilier et automobiles, au coût		811,646	
Déduire : Amortissement accumulé		199,312	
		612,334	567,188
		\$4,231,636	\$3,434,176

*Signé au nom du conseil d'administration*

ÉMILE GIRARDIN, président  
CYRILLE VAILLANCOURT, directeur général

	<b>PASSIF</b>	<b>1968</b>	<b>1967</b>
<b>EXIGIBILITÉS</b>			
Chèques non présentés à des Caisses centrales		\$ 807,213	\$ 202,645
Comptes à payer et frais courus		59,025	348,182
		<hr/> 866,238	<hr/> 550,827
<b>DÉTTE À LONG TERME</b>			
Participation à la Caisse populaire de la Vallée de l'Or, remboursable par versements annuels de \$35,000	175,000		
Déduire : Montants versés	105,000		
	<hr/> 70,000		105,000
		<hr/> 936,238	<hr/> 655,827
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>			
<b>CAPITAL-SOCIAL</b>	261,400		
<b>EXCÉDENTS NETS DES REVENUS NON DISTRIBUÉS</b>			
Fonds d'administration	279,360		
Fonds de papeterie	193,799		
Fonds de réserve	549,795		
Fonds de sécurité	1,654,697		
Fonds d'obligations	356,347		
	<hr/> 3,033,998		
		3,295,398	2,778,349
		<hr/> \$4,231,636	<hr/> \$3,434,176

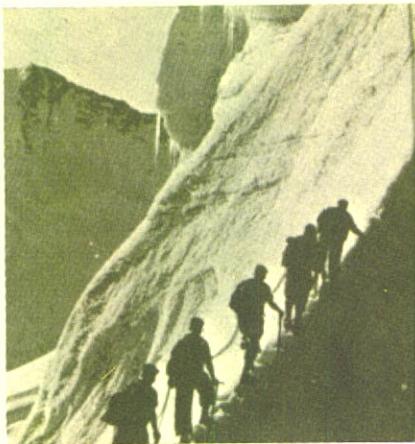
# état des revenus et dépenses et des excédents nets des

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1968

	<i>Fonds d'administration</i>
<b>REVENUS</b>	
Subvention du fonds d'obligations	\$ 50,000
Contributions des Caisses populaires	1,729,898
Commissions et intérêts	27,168
Ventes	
Autres revenus	922
	<hr/>
	1,807,988
<b>DÉPENSES</b>	
Gestion générale	189,106
Service administratif	218,041
Service de l'informatique	37,942
Service des recherches et statistiques	71,694
Service de l'éducation	105,725
Service de l'inspection	699,136
Service du personnel	66,819
Services techniques	113,292
Archives et bibliothèque	21,434
Autres dépenses	160,527
Coût des ventes	
Frais d'opérations, de ventes et d'administration	
Commissions et intérêts	
Intérêts sur capital social	
Subvention au fonds d'administration	
	<hr/>
	1,683,716
<b>Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année</b>	124,272
<b>Excédents nets des revenus non distribués au début de l'année</b>	118,338
<b>Contributions des Caisses au début de l'année 1967</b>	<hr/>
	242,610
<b>Appropriation du fonds de papeterie au fonds d'administration</b>	36,750
<b>Participation à la Caisse populaire de la Vallée de l'Or</b>	<hr/>
	279,360
<b>Contribution de l'Union régionale de Montréal à la participation à la Caisse populaire de la Vallée de l'Or</b>	<hr/>
<b>Excédents nets des revenus non distribués à la fin de l'année</b>	\$ 279,360
	<hr/>

## revenus non distribués

<i>Fonds de papeterie</i>	<i>Fonds de réserve</i>	<i>Fonds de sécurité</i>	<i>Fonds d'obligations</i>	<i>Éliminations</i>	<i>1968 Total</i>	<i>1967 Total</i>
				\$50,000		
		\$ 196,182			\$1,926,080	\$1,553,822
	\$ 47,807	73,950	\$324,595		473,520	333,392
\$1,102,057					1,102,057	1,057,308
1,698	2,674	202			5,496	1,983
<u>1,103,755</u>	<u>50,481</u>	<u>270,334</u>	<u>324,595</u>	<u>50,000</u>	<u>3,507,153</u>	<u>2,946,505</u>
					189,106	145,006
					218,041	190,899
					37,942	9,428
					71,694	34,486
					105,725	77,542
					699,136	788,713
					66,819	47,446
					113,292	93,847
					21,434	19,255
	39	4,665	41,412		206,643	182,455
880,855					880,855	831,168
184,303					184,303	138,939
	9,000		170,430		179,430	121,893
	15,684				15,684	10,485
<u>1,065,158</u>	<u>24,723</u>	<u>4,665</u>	<u>50,000</u>	<u>50,000</u>	<u>2,990,104</u>	<u>2,691,562</u>
38,597	25,758	265,669	62,753		517,049	254,943
191,952	524,037	1,389,028	293,594		2,516,949	1,151,014
<u>230,549</u>	<u>549,795</u>	<u>1,654,697</u>	<u>356,347</u>		<u>3,033,998</u>	<u>2,651,949</u>
(36,750)						
						(175,000)
193,799	549,795	1,654,697	356,347		3,033,998	2,476,949
						40,000
<u>\$ 193,799</u>	<u>\$549,795</u>	<u>\$1,654,697</u>	<u>\$356,347</u>		<u>\$3,033,998</u>	<u>\$2,516,949</u>



## toujours plus haut...

« Ce que je rêve, confiait Alphonse Desjardins à Omer Héroux, c'est la création d'un régime économique (...) couvrant tous nos groupements (...) Ces réalisations (coopératives) donneraient à nos compatriotes la puissance matérielle d'une organisation économique supérieure (...) »

Ce rêve, les successeurs du fondateur des Caisses populaires ont tenu à le réaliser. Non seulement cette œuvre de salut collectif par la coopération se développe dans tous les milieux, dans les régions les plus reculées et les plus pauvres du pays, mais elle a engendré des ramifications qui forment les institutions du mouvement Desjardins par ces organismes qui lui appartiennent, la Caisse populaire apporte une aide efficace et considérable à la population québécoise sur tous les terrains économiques et financiers.

Mais chaque jour d'autres besoins naissent. Ainsi la population augmente; l'inflation érode impitoyablement les salaires; le phénomène de la pauvreté scandalise les consciences; le développement économique devient de plus en plus urgent.

Face à ces problèmes, et à d'autres moins frappants, mais aussi pressants, le mouvement des Caisses populaires Desjardins ne peut rester indifférent.

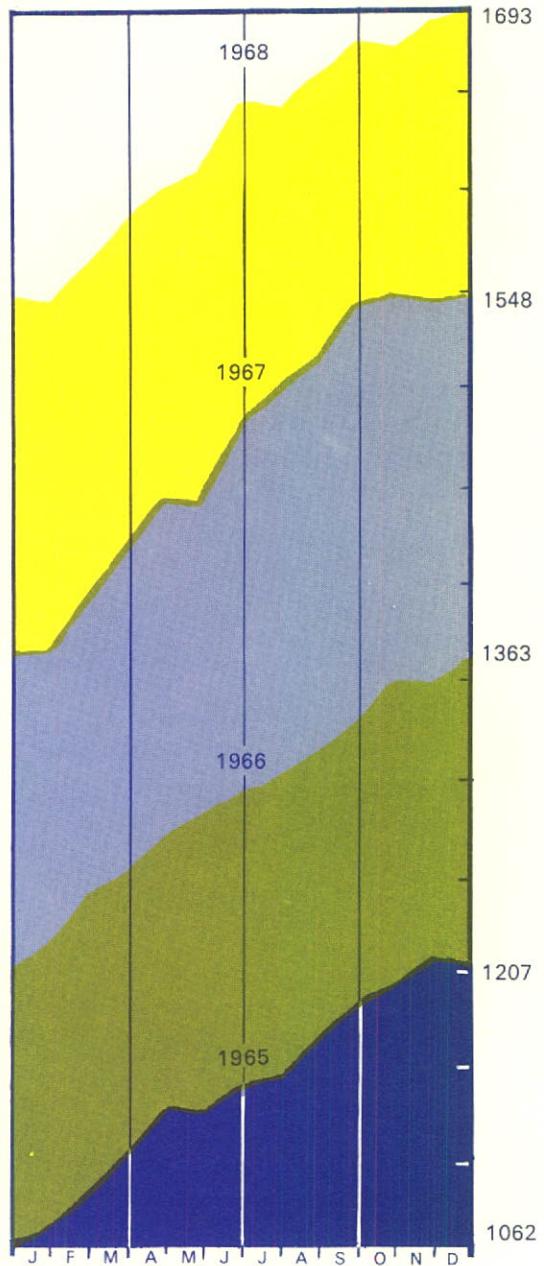
Il veut aller de l'avant, il veut monter toujours plus haut pour mieux délivrer le peuple de ses fardeaux et pour réaliser l'ascension des masses.

Fidèle à l'esprit de son fondateur, toujours soucieux du sort des faibles

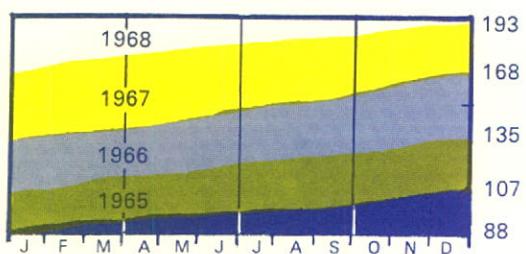
et des petits, toujours en peine afin d'assurer leur rédemption sociale et de les rendre maîtres de leur destin, ce mouvement coopératif ne se reposera jamais sur ses lauriers. Car, toujours, il le sait, il y aura des malheureux à secourir, des familles en détresse à relever, des territoires à valoriser.

ÉDOUARD-A. TARDIEU.

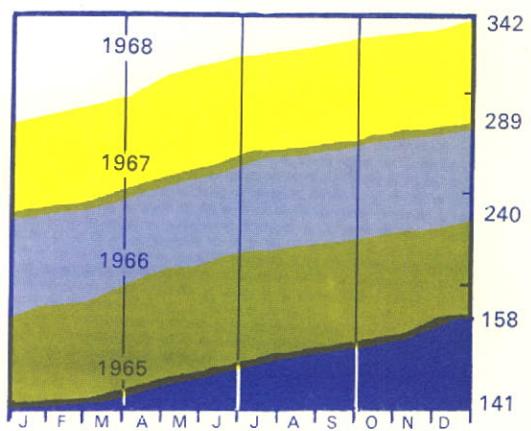
**Total de l'actif**  
(en millions de dollars)



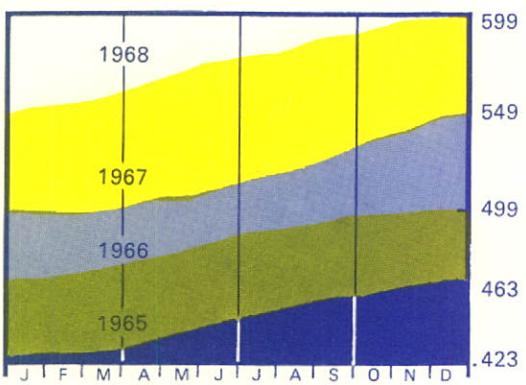
**Capital social**  
(en millions de dollars)



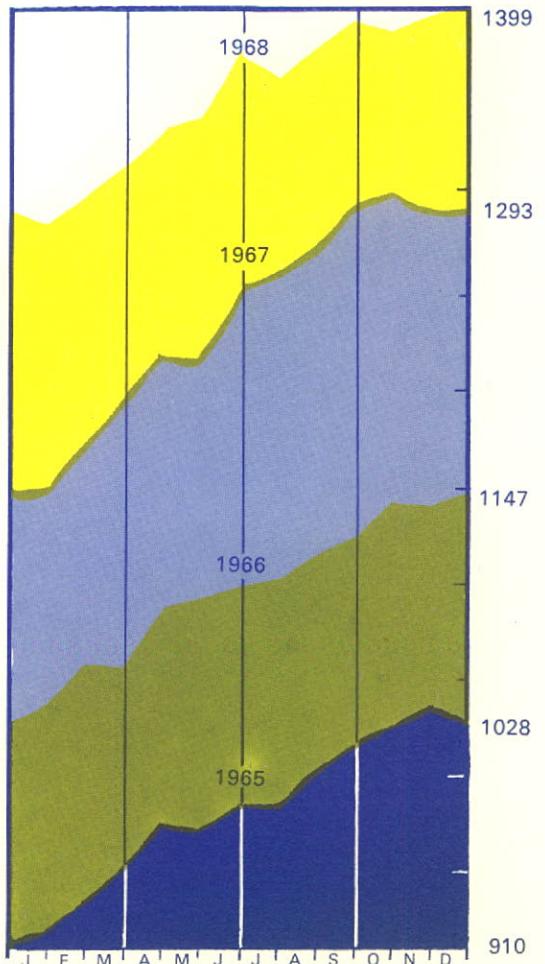
**Prêts sur reconnaissance de dette**  
(en cours en fin de mois)  
(en millions de dollars)



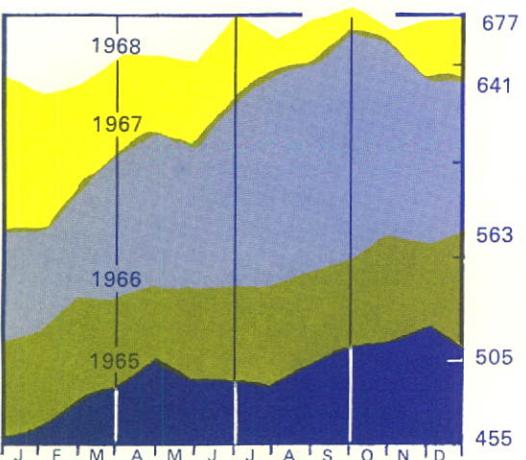
**Prêts sur hypothèque**  
(en cours en fin de mois)  
(en millions de dollars)



**Total de l'épargne**  
(en millions de dollars)

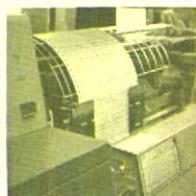


**Total de l'actif liquide**  
(en millions de dollars)





## les services administratifs

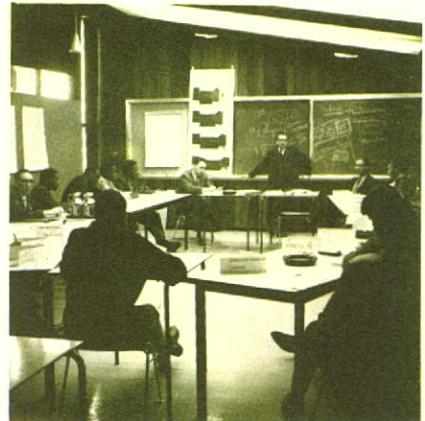


*Au service des Unions régionales affiliées et des Caisses populaires, les Services administratifs :*

- maintiennent un service commun d'achat de mobilier, d'articles de bureau et de papeterie;
- remplissent la fonction d'agent émetteur exclusif pour la distribution, l'immatriculation et le rachat des obligations d'épargne;
- garantissent auprès du Gouvernement de la province et de la Banque du Canada les transactions effectuées par les Caisses populaires.

*À l'intérieur de la Fédération :*

- préparent, administrent et contrôlent le budget.
- Pour les autres services :
- fournissent le personnel indispensable à leur bon fonctionnement;
- et l'équipement nécessaire à la réalisation des objectifs communs.



## le service de l'éducation

### *Objectif :*

Le Service de l'éducation de la Fédération a comme objectif de tracer un programme général de formation et de réflexion :

- en vue d'aider les administrateurs des Caisses populaires, le personnel et les membres à réaliser les objectifs poursuivis par la Caisse populaire et l'ensemble du Mouvement,
- et en vue d'acquérir la compétence nécessaire pour ce faire.

### *Réalisations :*

Le Service de l'éducation de la Fédération :

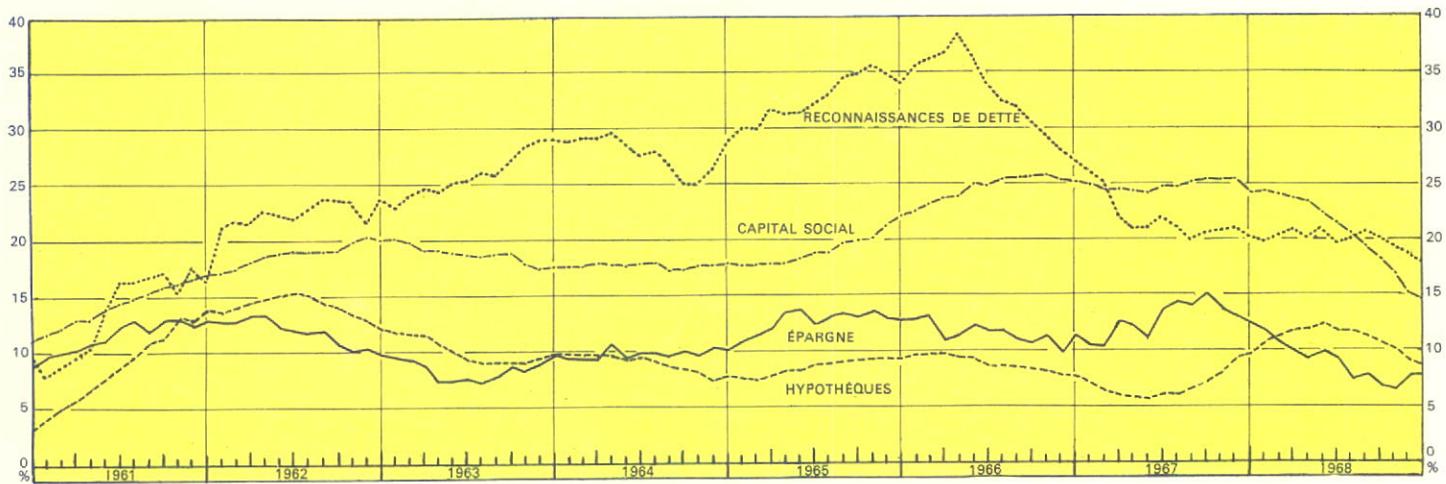
- organise des stages de formation pour le personnel de la Fédération et des Caisses populaires,
- publie *La Revue Desjardins* et la revue *Ma Caisse* et d'autres moyens d'information à l'intention des Administrateurs, du personnel et des membres,
- coordonne l'action des Services de l'éducation des Unions régionales, soit directement, soit par l'entremise du Comité provincial de l'éducation,
- planifie et coordonne la formation technique du personnel,
- planifie et coordonne l'action entreprise par les Caisses populaires dans le domaine de l'économie familiale,
- en collaboration avec le Comité des congrès planifie et organise le congrès provincial,
- représente la Fédération sur diverses commissions privées ou gouvernementales au niveau du Canada et de la province.



## le service de la recherche

- Procure les informations économiques et sociales propres à aider les dirigeants dans les décisions à prendre.
- Accumule les données statistiques ou autres permettant de mesurer l'évolution des caisses populaires et de travailler à leur orientation.
- Observe l'économie générale afin de saisir le jeu des mécanismes ou forces économiques pour offrir aux administrateurs des informations pertinentes en vue de l'élaboration de leurs directives générales.
- Procède à des enquêtes particulières et à des travaux de recherche.
- Communique les informations statistiques sur les opérations des Caisses populaires.
- Coordonne les recherches des services de la Fédération et des Unions régionales.

Rythme de croissance annuelle des principaux postes du bilan des Caisses populaires





## le service d'inspection

### *Mandat :*

Sous la puissance de la loi des Caisses d'Épargne et de Crédit (section XVIII articles 87 à 92 inclusivement) et en vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement du Québec procède à la vérification des opérations des Unions et Caisses locales affiliées.



### *Description générale :*

Ensemble de procédures et méthodes appliquées systématiquement qui permettent, outre d'établir, par la vérification, l'exactitude des comptes de gestion d'une entreprise, d'exercer un rôle constant de surveillance propre à assurer la sécurité des fonds publics confiés à cette entreprise.

### *Tâches particulières :*

Le Service de l'inspection, par l'action de ses cadres et employés, regarde, considère et examine avec soin en utilisant un programme standard de vérification.

Il contrôle le fonctionnement du budget et veille à sa bonne exécution.

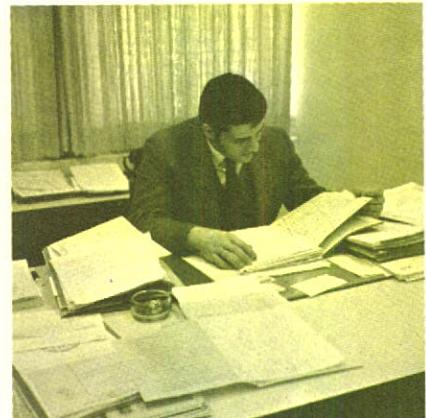
Il est responsable auprès du gouvernement de l'application d'une ou de lois particulières ainsi que de l'application stricte du règlement de régie interne qui en découle.

Il coordonne par son action le fonctionnement administratif des unités locales et régionales.

Il veille à l'application de normes et procédures élaborées par les différents services de la Fédération.

Il renseigne aux trois paliers, local, régional et provincial, les responsables de l'entreprise et, à ce titre, participe au maintien de l'équilibre des fonctions.

## le service du personnel



Le Service du Personnel de la Fédération a été établi, dans le but de répondre à des besoins spécifiques, à deux niveaux :

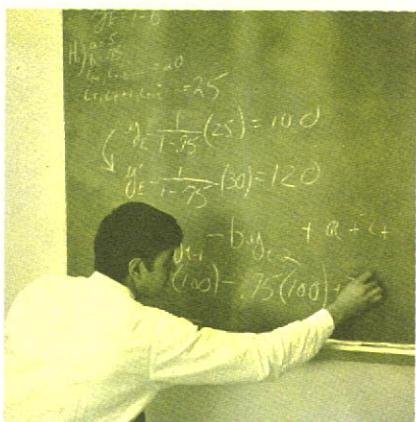
### *Au niveau interne :*

Il s'agit, pour le Service du Personnel, d'élaborer des normes, ou d'agir directement dans les domaines suivants :

- recrutement, sélection, orientation du personnel,
- évaluation des tâches, échelle des salaires,
- évaluation du personnel,
- hygiène, santé, sécurité,
- planification et contrôle de l'utilisation du personnel,
- rationalisation du travail,
- négociation et application des conventions collectives de travail.

### *Au niveau externe :*

Le Service du Personnel procède à des études sur les sujets mentionnés plus haut, qui doivent conduire à l'élaboration de normes pour les Caisses populaires et pour les Unions régionales; et le Service du Personnel agit comme consultant auprès de ces organismes, quant à l'application de ces normes.



## les services techniques

Les Services techniques ont pour but de veiller à la mise en vigueur de mesures qui permettent l'utilisation la plus efficace des ressources matérielles des Caisses populaires et des Unions régionales.

À cette fin, une équipe d'experts travaillent à la recherche, à l'établissement et à l'application de normes rationnelles relatives, se référant notamment à :

### — L'évaluation et autorisation des placements

### — L'analyse financière.

### — Les systèmes et procédures.

### — Les normes de rentabilité.

### — Les normes de liquidité.

### — La mécanisation.

— Etc. . .

Le service aux Caisses populaires a pour but de faciliter la tâche de mettre en pratique les normes établies.

*maquette* : Bernard Ouellet

*impression* : Charrier & Dugal (1965) Ltée





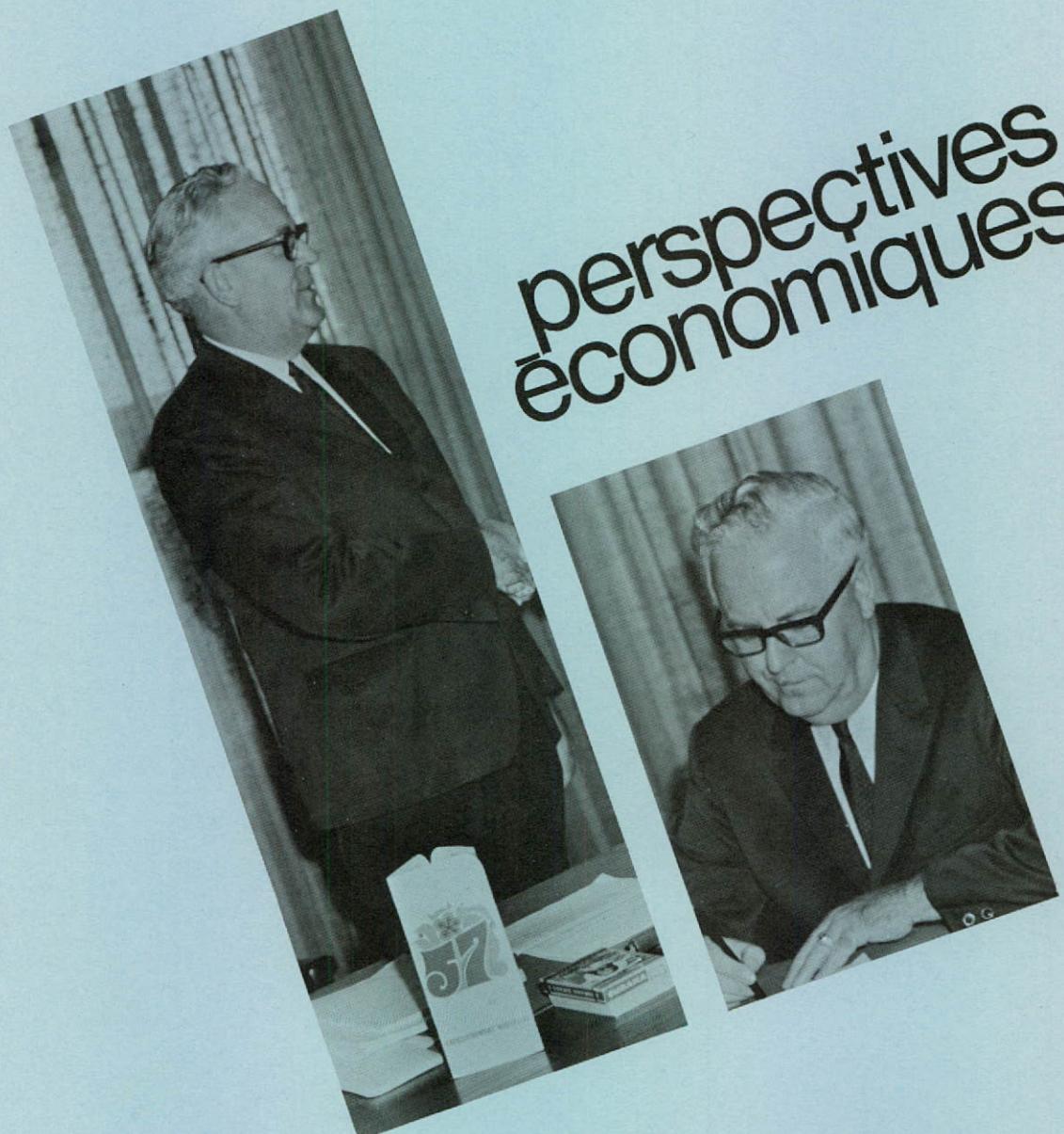
LA FÉDÉRATION  
DE QUÉBEC  
DES UNIONS RÉGIONALES  
DES CAISSES  
POPULAIRES DESJARDINS



RAPPORT ANNUEL 1968



# perspectives économiques



*Allocution de Monsieur Paul-Émile Charron,  
directeur général associé,  
à l'assemblée générale annuelle de la  
Fédération (1968).*

Le Canada a connu, en 1968, un taux de croissance économique légèrement supérieur à celui de 1967; le produit national brut, qui a atteint \$62 milliards en 1967, a excédé \$67 milliards en 1968; le taux d'accroissement qui excédait 7% en 1967, a atteint 8% en 1968. Cependant, la croissance réelle de l'économie canadienne fut de 4% en 1968 à raison d'une inflation des prix de l'ordre de 4%.

Devant la hausse des prix et des coûts de production qui s'est manifestée depuis 1966 et qui a maintenu son allure inquiétante, surtout au cours de la première partie de l'année 1968, le gouvernement canadien adopta des mesures anti-inflationnistes, dont une hausse de l'impôt sur le revenu et des coupures dans les dépenses gouvernementales. La Banque du Canada, de son côté, prit certaines mesures susceptibles de dissiper l'incertitude provoquée sur le marché international vis-à-vis le dollar canadien par suite de la dévaluation de la livre sterling et de la nouvelle politique américaine de balance de paiements; la dévaluation de la livre avait, en effet, provoqué des tensions au sein du système financier international à un moment où les États-Unis, grand pourvoyeur de l'autre monnaie de réserve, le dollar, éprouvaient de grandes difficultés dans le domaine de la balance des paiements, avec cette conséquence qui agrava notre situation: le 1<sup>er</sup> janvier 1968, les États-Unis annoncèrent l'adoption de mesures destinées à contrôler les sorties de capitaux et à améliorer leur balance des paiements.

Notre balance au compte courant, qui avait accusé en 1965 et 1966 un déficit excédant un milliard de dollars, fut comblée par un afflux net de capitaux de l'étranger, et en 1967 l'affluence des touristes à l'occasion de l'Expo 1967 contribua à réduire notre déficit au compte courant à \$550 millions. Notons également qu'en 1966 et 1967, nos coûts de production et nos prix qui avaient connu une forte augmentation, avaient suscité une certaine inquiétude quant à notre position concurrentielle sur les marchés d'exportation.

Il faut savoir gré à la clairvoyance et à l'esprit de décision de la Banque du Canada qui adopta, en temps utile, en 1968, les mesures susceptibles de ranimer la confiance dans notre monnaie et de protéger efficacement la parité du dollar canadien qui fut menacée par ces événements économiques.

Il faut s'empresser de signaler ici que la vigueur exceptionnelle de l'économie américaine favorisa, par ailleurs, une forte impulsion à l'économie canadienne en 1968. Nos exportations canadiennes aux États-Unis s'accrurent considérablement en 1968. Les dépenses croissantes dans le secteur de la consommation apportèrent un stimulant nouveau à l'économie. De même, la construction de logements connut un vigoureux essor et contribua au progrès de l'économie en 1968.

Notre pays devrait connaître en 1969 un rythme de croissance économique s'apparentant à celui qu'il a enregistré en 1968. L'accroissement des dépenses à la consommation que laisse présager un accroissement des réserves disponibles des citoyens canadiens et une amélioration prévue des investissements autorisent pour une part une telle prévision. L'inventaire des produits non agricoles devrait par son accroissement en 1969 favoriser le progrès économique. Des meilleures disponibilités dans les ressources et les mesures énergiques qui devront être prises pour contrôler l'inflation des prix, contribueront en 1969 au relâchement de la pression des coûts de production.

Par ailleurs, les mesures anti-inflationnistes et les conditions difficiles du marché des capitaux par suite de la hausse sans précédent des taux d'intérêt ne favoriseront pas le progrès dans le secteur de la construction et freineront l'accroissement économique en 1969. Les exportations canadiennes aux États-Unis pourraient bien, à raison d'une conjoncture qui s'annonce moins favorable, connaître un rythme réduit d'expansion, et même atteindre un sommet moins élevé en 1969 qu'en 1968, ce qui ne favoriserait guère l'expansion de notre économie.

Nous avons certains problèmes économiques qui sont difficiles à résoudre: l'inflation des prix qu'il faut enrayer, le chômage et la pauvreté qu'il faut éliminer.

## INDICES DE L'ÉCONOMIE — 1968

	<i>Chômage</i> <sup>1</sup>	<i>Prix à la consommation</i> <sup>2</sup>	<i>Masse monétaire</i>	<i>Rendement des obligations du gouvernement</i> <sup>3</sup>
(en pourcent)				
Janvier	4.4	4.5	13.2	6.71
Février	4.5	4.5	11.9	6.90
Mars	4.7	4.6	11.7	7.01
Avril	4.6	4.3	11.9	6.67
Mai	4.9	4.1	11.0	7.02
Juin	5.5	4.0	12.2	6.66
Juillet	5.3	3.6	13.3	6.48
Août	5.1	3.4	13.5	6.45
Septembre	4.8	3.8	12.4	6.74
Octobre	5.1	4.2	12.5	7.02
Novembre	4.9	4.3	13.3	7.12
Décembre	4.8	4.1	13.7	7.31
<i>Moyenne annuelle</i>				
1968	4.9	4.2	12.5	6.84
1967	4.1	3.5	11.9	6.01

SOURCES: Bureau fédéral de la Statistique et Banque du Canada.

1. Comme pourcentage de la main-d'œuvre totale.

2. Par rapport au même mois en 1967.

3. Les obligations 4½% du Gouvernement du Canada échéant en 1983.

Nos prix et nos coûts de production montent rapidement. Nos méthodes de production doivent être modernisées en vue d'une meilleure productivité qui nous permettra de faire face à la concurrence internationale. Un taux de chômage canadien de 5% (qui cache un taux de chômage de 7% au Québec et de 8% dans les provinces maritimes) constitue un grave problème social que nous ne pouvons pas tolérer. 70,000 nouveaux emplois devront être créés au Québec chaque année pour une période prévisible de cinq ans si nous voulons éliminer cette plaie sociale chez nous.

Quant à la pauvreté qui tient dans des conditions indignes de vie vingt-cinq pour cent (25%) de notre population, aucun citoyen ne peut rester indifférent devant ce problème qui nous affecte tous d'une manière ou d'une autre.

« Au Canada, la pauvreté est une réalité. Ses victimes se comptent non pas par milliers, mais par millions. Elle dépasse de beaucoup ce que notre société peut tolérer ou notre économie se permettre. Elle dépasse de beaucoup également tout ce que nous pouvons espérer combattre avec les efforts et les mesures actuellement en œuvre. Cependant, sa persistance, à une époque où la grande majorité des Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, est une honte.

« À notre avis, cette pauvreté grave doit être éliminée au Canada et son éradication devrait constituer l'un de nos grands objectifs nationaux. Nous avons deux raisons de penser de la sorte. Premièrement, notre pays est l'un des plus opulents que le monde ait connus et il ne peut aspirer au titre de société juste sans se fixer un tel objectif. Deuxièmement, la pauvreté est coûteuse, d'abord pour les pauvres eux-mêmes, mais aussi pour le reste de la société. Les coûts les plus évidents sont le crime, la maladie et le manque d'instruction, mais il en est d'autres: l'insuffisance de productivité et des pertes de production, les frais de la lutte contre les tensions sociales provoquées par des inégalités trop manifestes, ainsi que les frais de cette partie de la sécurité sociale qui n'est en somme qu'un palliatif rendu nécessaire par l'absence de solutions plus profondes. Aux États-Unis, on a estimé que, entre 17 et 57 ans, un seul pauvre peut coûter à l'État jusqu'à \$140,000. » (Exposé annuel — sept. 1968 — du Conseil économique du Canada).

Si nous nous employons avec succès à combattre, par des mesures énergiques, l'inflation des prix, à réduire le chômage, à écartier la pauvreté, l'avenir sera certes plus intéressant pour tous les canadiens qui doivent participer à une plus grande prospérité et à l'établissement d'une société juste par la mise en valeur des ressources humaines et matérielles dont la Providence nous a gratifiés.

## L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

	1966	1967	1968*
(en millions de dollars)			
Produit provincial brut au prix du marché	14,663	15,859	17,030
Revenu personnel 1	10,945	12,141	13,100
Revenu personnel par habitant	1,893	2,069	2,210
Salaires et traitements 2	7,879	8,594	9,204
Immobilisations totales	3,447	3,202	3,360
— Secteur de la fabrication	686	595	634
Valeur des expéditions, industries manufacturières	10,380	10,946	11,387
Ventes au détail totales	5,857	6,271	6,497
(1949 = 100)			
Indice des prix à la consommation (Montréal)	142.1	147.7	152.6
(en milliers)			
Population (1 <sup>er</sup> juin)	5,781	5,868	5,927
Main d'œuvre	2,116	2,196	2,228
Emploi total	2,016	2,080	2,083
Emploi non agricole	1,910	1,966	1,963
(en pourcent)			
Taux de chômage	4.7	5.3	6.5

1. Ne comprend pas le revenu payé à des Québécois séjournant à l'étranger.  
 2. Comprend des salaires payés à des Québécois séjournant à l'étranger.

\* Chiffres estimés.

SOURCES: Investissements privés et publics (61-205), Industries manufacturières (51-205), Commerce de détail (65-205), Comptes nationaux (13-503 et 13-001), *Revue Statistique du Canada* (11-003), Indices des prix (62-002), B.F.S.

L'économie du Québec a progressé, en 1968, de façon générale, à un rythme un peu inférieur à celui de l'économie canadienne. La production brute du Québec qui a excédé \$17 milliards, en 1968, a marqué une avance de l'ordre de 7½%, à comparer à 8% pour l'économie canadienne.

Au Québec, le revenu personnel par habitant des Québécois s'est accru de 6.8%, et les ventes au détail ont augmenté de 3.6%. La main d'œuvre est passée de 2,196,000 à 2,228,000 personnes en 1968 et l'emploi est demeuré pour ainsi dire le même, alors qu'il avait, en 1967 (qui fut l'année de l'Expo Universelle), accusé une hausse de plus de 3%.

## IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR ET PAR ANNÉE AU CANADA

	1966	1967	1968*
(en millions de dollars)			
Industries primaires et construction	2,414	2,420	2,393
Fabrication	2,914	2,516	2,455
Services d'utilité publique	2,926	3,083	3,314
Habitation	2,181	2,352	2,661
Commerce, finance et services commerciaux	1,527	1,417	1,444
Institutions et ministères gouvernementaux	3,128	3,386	3,771
<b>TOTAL</b>	<b>15,090</b>	<b>15,174</b>	<b>16,038</b>

## IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR ET PAR ANNÉE AU QUÉBEC

	1966	1967	1968*
(en millions de dollars)			
Industries primaires et construction	257.5	260.4	266.6
Fabrication	686.2	595.0	634.4
Services d'utilité publique	772.3	704.8	670.5
Habitation	545.9	569.3	608.9
Commerce, finance et services commerciaux	509.0	381.3	325.6
Institutions et ministères gouvernementaux	675.7	691.3	853.8
<b>TOTAL</b>	<b>3,446.6</b>	<b>3,202.1</b>	<b>3,359.8</b>

\* Chiffres estimatifs revisés à la mi-année.

SOURCE: Investissements privés et publics, Cat. 61-206 B.F.S.

Les investissements commerciaux au Canada ont, en 1968, accusé une baisse de \$55.7 millions, soit de 14.6%, à comparer à une hausse de 2% dans le secteur commercial. C'est d'autant plus regrettable que, comme on le sait, de tels investissements dans le secteur commercial ont une influence considérable sur les industries et, partant, sur l'emploi.

Une réforme financière et fiscale urge au Québec. Il faut aussi procéder au regroupement des entreprises qui doivent avoir une meilleure productivité et faire face à la concurrence de plus en plus forte. Il nous faut aussi une politique économique cohérente et dynamique qui requiert de la planification, de l'aide technique, et un programme coordonné des investissements industriels si nous voulons progresser et éliminer le chômage au Québec.

Par ailleurs, les investissements des industries de fabrication ont augmenté de \$40 millions. Il en fut de même des investissements dans le domaine de l'habitation. Plus de 70,000 jeunes viennent s'ajouter chaque année sur le marché du travail. Nos investissements devront s'accroître sensiblement au cours des prochaines années pour créer les nouveaux emplois nécessaires pour assurer un gagne-pain à nos jeunes et mettre à contribution tous nos talents dans l'intérêt de notre communauté.

## L'ÉPARGNE AU CANADA

	1964	1965	1966	1967	1968
<b>BANQUES À CHARTE</b>					
Épargne personnelle	8,935	9,725	10,248	11,760	13,622
Autres dépôts sujets à préavis	1,505	2,044	2,346	3,255	4,050
Dépôts à vue du public	5,176	5,486	5,994	6,486	7,387
	15,616	17,255	18,588	21,501	25,059
<b>SOCIÉTÉS DE FIDUCIE</b>					
Dépôts et certificats à vue	1,061	1,126	1,105	1,171	1,169*
Certificats de dépôts et placements garantis	1,596	2,064	2,496	2,818	3,162*
	2,657	3,190	3,601	3,989	4,331*
<b>CAISSES POPULAIRES ET CREDIT UNIONS</b>					
Part sociales	864	979	1,114		
Dépôts	1,123	1,296	1,509	Estimé	Estimé
	1,987	2,275	2,623	3,000	3,250
<b>SOCIÉTÉS DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES</b>					
Dépôts et certificats à vue	322	366	384	395	424*
Certificats de dépôts et débentures	1,179	1,371	1,486	1,653	1,739*
	1,501	1,737	1,870	2,048	2,163*
<b>FONDS MUTUELS</b>					
Dépôts	1,072	1,423	1,725	1,854	2,070*
<b>BANQUES D'ÉPARGNE DU QUÉBEC</b>					
Dépôts	374	402	421	456	511**

SOURCE: Sommaire Statistique — Banque du Canada et Business Financial Statistics, Cat. 61-006 B.F.S.

\* Au troisième trimestre 1968.

\*\* Novembre 1968.

Ces chiffres indiquent que les épargnes dans les Caisses populaires et les Credit Unions au Canada sont passées de \$1,987,000,000. en 1964 à environ \$3,250,000,000. en 1968. Elles ont donc progressé de plus d'un milliard et quart de dollars, soit 64%, au cours des quatre dernières années.

Les Banques ont vu leurs épargnes s'élever de \$15,616,000,000. à \$25,059,000,000. de 1964 à 1968; c'est une progression de \$9,443,000,000., soit 60%, au cours des quatre dernières années.

Quant aux Sociétés de fiducie, leurs épargnes sont passées de \$2,657,000,000. à \$4,331,000,000. de 1964 à 1968 (septembre); c'est une progression de \$1,674,000,000., soit de 65%.

Les Sociétés de prêts hypothécaires ont vu leurs épargnes se hausser de \$1,501,000,000. à \$2,163,000,000. de 1964 à 1968 (septembre); c'est une progression de \$662,000,000., soit une augmentation de 40%.

Quant aux fonds mutuels, les fonds qu'ils recueillent sont passés de \$1,072,000,000. à \$2,070,000,000., au cours de la période 1964-68; ils ont presque doublé les fonds qui leur sont versés par leur clientèle.

Il s'agit évidemment ici des épargnes confiées par les Canadiens aux institutions financières qui sollicitent leur clientèle; ces dépôts excèdent aujourd'hui \$37 milliards.

D'après les derniers comptes nationaux publiés, soit le 3<sup>e</sup> trimestre de 1968, les Canadiens ont épargné en 1968 \$3,880,000,000., soit 8.6% de leurs revenus disponibles. En 1967, ils avaient épargné \$3,995,000,000., soit 9.6% de leurs revenus personnels disponibles. Ce sont là des chiffres impressionnantes.

Dans les derniers comptes nationaux publiés, nous notons aussi que le revenu des particuliers fut de \$52,088,000,000. en 1968, à comparer à \$47,202,000,000. pour l'année 1967. Déduction faite des impôts directs s'élevant à \$6,756,000,000., les Canadiens ont eu un revenu disponible de \$45,332,000,000. en 1968, à comparer à un revenu disponible de \$41,709,000,000. pour l'année 1967.

La consommation des ménages en biens et en services a absorbé en 1968 \$41,452,000,000. de ce revenu personnel disponible. Il est resté \$3,880,000,000. d'épargne nette, soit 8.6% du revenu disponible des citoyens.

Toujours d'après les derniers comptes nationaux publiés, les investissements privés furent estimés à \$13,000,000,000. en 1968, à comparer à \$12,365,000,000. pour l'année 1967. La construction de logements neufs a absorbé plus de \$2.8 milliards, la construction de bâtiments neufs autres que les logements \$4.8 milliards, les machines et équipement neufs \$5.4 milliards. Des investissements furent financés par les bénéfices non répartis des sociétés pour \$1.5 milliard, par les provisions pour consommation de capital pour \$7.3 milliards et par l'épargne du particulier pour \$3.9 milliards.

L'expansion constante de la production et la progression continue des revenus favorisent à la fois la formation de l'épargne des entreprises et des individus. Dans l'économie nord-américaine de type industriel, les entreprises de grande taille tendent de plus en plus à assurer leur autofinancement par des épargnes qu'elles prévoient dans la détermination de leurs prix; elles s'efforcent de réduire au minimum leur dépendance à l'égard du marché pour les fonds qu'elles utilisent. Notre société industrielle tend à assurer la formation de son capital pour libérer les épargnes des

individus en faveur de la consommation et elle s'efforce par tous les moyens publicitaires de développer au maximum la consommation.

« L'individu, » a écrit Galbraith dans son ouvrage *Le Nouvel État industriel*, « sert le système industriel non pas en lui apportant ses économies et en lui fournitant son capital mais en consommant ses produits. Il n'y a d'ailleurs aucune autre activité, religieuse, politique ou morale à laquelle on le prépare de manière aussi complète, aussi savante et aussi coûteuse.

« C'est ainsi que la production des biens s'assortit d'une action énergique et tout aussi importante pour en assurer l'écoulement. On vantera la beauté, la santé, la réussite sociale et les succès sexuels — en un mot le bonheur — que conférera la possession ou l'usage de tel produit. Des messages de ce genre, combinés chaque jour avec les efforts analogues déployés pour prôner d'innombrable produits, deviennent un plaidoyer incessant en faveur des avantages de la consommation. Il est inévitable qu'une telle pression affecte à son tour les valeurs sociales. Le niveau de vie d'une famille devient un indice de sa réussite. Par là même la production et, du même coup, la consommation des biens, deviennent la manifestation dominante du succès social. Le vieux slogan, cher aux gardiens des croyances sociales établies, selon lequel « aucun régime économique dans l'histoire n'a jamais permis un pareil niveau de vie » implique lui-même, comme une vérité d'évidence, que le niveau de consommation est la juste mesure du mérite social. Il serait parfaitement illogique, de la part d'une société qui accorde une telle valeur à la consommation et qui en encourage aussi inlassablement la demande, de s'en remettre aux consommateurs d'assurer par leurs économies la formation de son capital. Ce serait même d'autant plus absurde que le besoin de capital est plus grand. Dans une société qui célèbre à ce point la consommation et qui a un tel besoin de capital, la décision d'épargner doit manifestement être enlevée au consommateur pour être exercée par une autre autorité. C'est ce qui se produit dans toutes les sociétés industrielles. Dans les économies formellement planifiées de l'Union soviétique et de l'Europe orientale, le revenu affecté aux investissements est prélevé par les entreprises industrielles, mais surtout par l'État. Aux Etats-Unis et dans les économies de type occidental, cette retenue est assurée par les grandes firmes. La grande entreprise sert, ici comme ailleurs, d'outil de planification. »

## L'INFLATION DES PRIX

### Indice des prix à la consommation au Canada

Années	Moyenne annuelle	Taux d'augmentation
1949	100.0	
1961	129.2	0.94%
1962	130.7	1.16%
1963	133.0	1.76%
1964	135.4	1.80%
1965	138.7	2.44%
1966	143.9	3.75%
1967	149.0	3.54%
1968	155.2	4.16%

Ces chiffres du Bureau fédéral de la Statistique mesurent l'augmentation des prix à la consommation

et établissent le pouvoir d'achat de notre dollar, commune mesure de la valeur des biens et services que nous achetons et qui est notre seul médium des échanges. Ils nous indiquent que depuis 1949 notre dollar a perdu plus de la moitié de sa valeur, l'indice des prix à la consommation étant passé de 100 à 155, de 1949 à 1968. Nous devons donc débourser \$155. actuellement pour acquérir ce qui nous aurait coûté \$100. en 1949. Les dollars que nous avons épargnés en 1949 ne valent donc plus aujourd'hui, comme pouvoir d'achat, que 64 cents.

Cette dépréciation de notre dollar qu'entraîne la hausse des prix à la consommation s'est accélérée au cours des dernières années puisque l'indice des prix à la consommation est passé de 138.7 en 1965 à 155.2 en 1968, soit une dépréciation moyenne de près de 4% par année au cours des trois dernières années, à comparer à une dépréciation moyenne annuelle de 2.4% pour la période 1949-65. Nous nous sommes engagés sur une pente excessivement dangereuse; si les gouvernements (qui doivent donner le bon exemple) et les citoyens canadiens ne prennent pas incessamment les mesures qui s'imposent pour enrayer la hausse des prix, nous connaîtrons des perturbations économiques graves. Il m'apparaît que nous avons atteint en ce domaine la limite du tolérable: c'est la confiance du public dans notre dollar qui sera bientôt ébranlée et qui peut être détruite si les mesures efficaces ne sont pas prises à brève échéance pour protéger la valeur du pouvoir d'achat de notre dollar contre cette érosion qui résulte de la hausse constante et qui s'accélère des prix à la consommation.

La dépréciation de la monnaie est le symptôme d'une économie qui perd son équilibre et qui peut se disloquer. C'est grand temps que les gouvernements à tous les niveaux se concertent dans leurs politiques administratives et décident d'équilibrer leurs budgets. C'est grand temps qu'ils incitent, par des mesures appropriées, les citoyens à vivre avec plus de modération, dans les limites d'un budget raisonnable.

Les dépenses de nos gouvernements se font, depuis quelques années, à un rythme qui excède le taux de progression de notre production nationale. La progression des salaires dans nombre d'industries canadiennes excède leur productivité. Trop de nos gens, qui sont conditionnés par la publicité commerciale à cent voix et par les facilités de crédit qui leur permettent de payer plus tard ce qu'ils croient être l'entrée en possession de leur bonheur terrestre, vivent au-delà de leurs moyens; leurs achats excessifs exercent une pression qui contribue à faire monter les prix.

L'argent ne suffit pas; on augmente la masse monétaire au rythme de 13% au Canada et de 14% aux États-Unis, en 1968, soit à un rythme trois fois plus grand que celui de l'accroissement réel de la production nationale. Quoi d'étonnant que les prix montent sans cesse en dépit d'une production massive qui ne s'est jamais vue en Amérique du Nord.

Le Canada aurait certes réalisé, en 1968, une meilleure performance dans ses prix si l'économie américaine n'avait pas connu une inflation aussi forte de ses prix. Les efforts qui seront faits aux États-Unis en 1969 pour contrôler la hausse in due des prix seront un facteur important dans le comportement des prix au Canada.

La politique du « sauve-qui-peut » qui a dominé l'économie nord-américaine jusqu'ici doit céder la

place à une politique économique courageuse et à l'adoption des mesures monétaires, fiscales et administratives requises pour l'instauration d'un équilibre économique stable.

Aurons-nous — gouvernants et gouvernés — le courage de prendre les remèdes amers prescrits ?

## DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

Une augmentation considérable des besoins en capitaux par rapport aux disponibilités financières a entraîné une hausse inégale jusqu'ici des taux d'intérêt sur tous les marchés de capitaux du monde. Par suite d'un déséquilibre croissant de leur balance des paiements, les États-Unis ont été dans l'obligation de hausser leurs taux d'intérêt de façon à éliminer l'écart des taux européen et américain et freiner la réduction de leurs réserves d'or. À raison de nos liens de dépendance financière avec les États-Unis, nous avons dû, au Canada, hausser nos taux d'intérêt pour nous épargner une sortie de capitaux dont notre expansion économique a un si pressant besoin. Au surplus, les besoins grandissants d'argent liquide des gouvernements américain et canadien ont exercé une pression sur les taux d'intérêt vers la hausse.

« L'une des influences majeures sur le fonctionnement des marchés financiers au cours des deux dernières années, » lit-on dans le Cinquième Exposé du Conseil économique du Canada publié en septembre 1968, « a été un changement manifeste de l'attitude des investisseurs envers les valeurs à revenu fixe, comme les obligations. Une préférence marquée pour le capital-actions, l'immeuble et les autres formes d'investissements qui laissent entrevoir la possibilité d'un accroissement de leur rendement au cours des années s'est graduellement manifestée au cours de cette période et a été renforcée par l'apparition et l'essor de nouveaux investisseurs institutionnels. Cette préférence a été stimulée encore par la réduction du taux réel de rendement des obligations qu'engendre inévitablement toute accélération de la hausse des prix des biens et des services comme celle qui s'est produite au cours des deux dernières années. De plus, à cause de l'incertitude croissante qui s'est propagée sur les marchés financiers, les détenteurs de capitaux ont eu tendance, du moins provisoirement, à garder une fraction plus élevée de leurs avoirs en argent ou sous une forme très liquide.

« Le niveau élevé et l'élévation continue des taux d'intérêt ont créé de graves problèmes financiers, notamment aux gouvernements, à ceux qui cherchaient à obtenir des hypothèques pour financer des constructions résidentielles et à d'autres emprunteurs désireux d'obtenir des capitaux contre des obligations à longue échéance et à intérêt fixe. Dans le passé, les investissements des entreprises ont, en général, été influencés surtout par les pressions de la demande existante ou prévue sur la capacité de production et très peu par les taux d'intérêt. En effet, le coût de l'argent et des capitaux est en général assez minime comparé aux autres éléments du prix de revient, au volume des ventes ou même à la rentabilité des nouveaux investissements. Cependant, dans les conditions instables que l'on trouve depuis quelque temps sur les marchés des capitaux, certaines sociétés commerciales semblent éprouver des difficultés financières.

« Lorsque les investisseurs commencent à se montrer réticents à l'égard des créances à longue échéance, la situation devient très difficile pour les gouvernements. En outre, il est évident que, par suite de la hausse des taux d'intérêt, de nouveaux problèmes de gestion de la dette publique ont surgi au cours de la première moitié de 1968. La manifestation la plus flagrante en a été la liquidation massive des obligations d'épargne dont le rendement ne se compare plus à celui de diverses autres formes de placement. Cependant, la réduction des besoins de liquidité, l'augmentation prévue des caisses de retraite du Canada et du Québec, l'accessibilité des marchés de capitaux des États-Unis et l'ouverture de nouvelles sources de financement outre-mer, devraient contribuer à atténuer quelque peu les problèmes de financement du secteur public. En outre, depuis quelque temps, divers emprunteurs font preuve de plus de souplesse sur les marchés de capitaux dans la recherche des fonds dont ils ont besoin. »

## CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Variations dans le montant du crédit à la consommation  
1962-1968

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	12 mois se terminant en mai 1967	Crédits en cours au 31 mai 1968
(en millions de dollars)								
Banques à charte	153	249	361	448	217	519	307	456
Sociétés de financement des ventes	44	73	161	96	53	-47	25	-9
Sociétés de crédit à la consommation	120	96	94	139	120	153	104	1,369
Banques d'épargne du Québec	4	1	1	1	—	1	—	18
Compagnie d'assurance-vie	14	13	13	13	39	29	40	45
Détaillants <sup>1</sup>	27	33	55	67	38	10	24	755
<b>TOTAL</b>	<b>362</b>	<b>465</b>	<b>685</b>	<b>764</b>	<b>467</b>	<b>665</b>	<b>400</b>	<b>7,012</b>

1. Y compris les magasins à rayons, les magasins de meubles et d'articles ménagers et les services de vente à tempérament des vendeurs de véhicules automobiles.

SOURCES: Banque du Canada, Ministère des Assurances, Ministère des Finances et BFS.

Les chiffres susmentionnés attestent que les soldes au crédit à la consommation accusent un rythme d'accroissement rapide depuis dix-huit mois, bien qu'il ne soit pas cependant aussi rapide que celui que nous avons connu au cours des années 1960 à 1965; les taux d'expansion annuelle du crédit à la consommation furent alors de 12 à 16%, cependant qu'ils furent de 8% en 1966, de 11% en 1967, et 12% en 1968.

Notons que certaines mesures fédérales exigeant la divulgation des coûts de crédit accordé aux emprunteurs individuels sont entrées en vigueur en 1967.

La loi fédérale des prêts devrait être amendée de façon à ce que les prêteurs d'argent qui y sont soumis soient tenus de faire rapport au Surintendant fédéral des Assurances sur tous leurs prêts n'excédant pas \$5,000. et qu'ils ne puissent exiger des intérêts (et autres frais de finance) excédant 12% par an établi sur le solde impayé selon la méthode de l'intérêt simple.

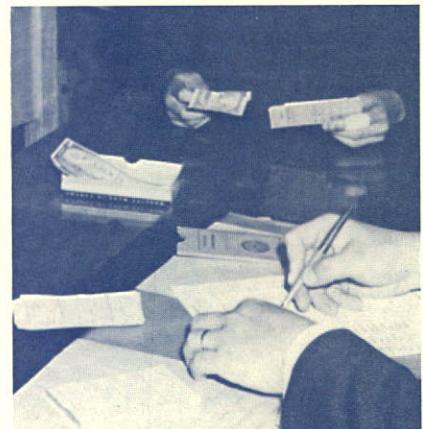
Nos lois devraient limiter à 1% par mois ou à 12% par an le coût de tout achat à crédit ou à tempérament et exiger que l'acheteur verse en argent au moment de l'achat au moins 20% du prix régulier de vente.

Une législation s'impose pour protéger les consommateurs contre les charges et les intérêts excessifs dans les prêts à la consommation et les ventes à crédit ou à tempérament.



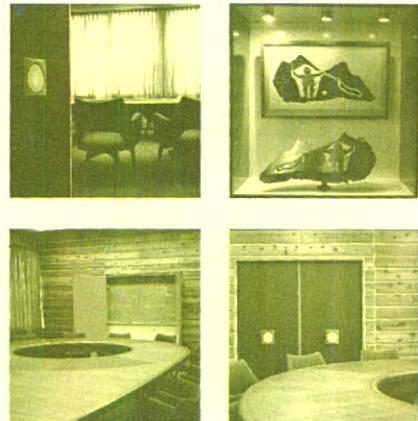
« L'œuvre sociale économique que je viens de vous signaler, sans avoir le temps de vous la décrire minutieusement, sans parler de toutes celles qui, plus tard, viendront se greffer sur elle, servant d'organes à une foule d'activités fécondes, et formant un tout complet, peut, par ses progrès, amener une profonde et bienfaisante évolution dans notre pays. »

Alphonse Desjardins,  
Congrès de la jeunesse,  
Québec, 1908.



# 37<sup>e</sup> rapport annuel 1968

## le conseil d'administration



\* ÉMILE GIRARDIN, président  
(Union régionale de Montréal)

\* JEAN-JACQUES CARON, vice-président  
(Union régionale de Trois-Rivières)

\* HONORABLE CYRILLE VAILLANCOURT  
directeur général et secrétaire  
(Union régionale de Québec)

GÉRARD RIVARD  
(Union régionale de Trois-Rivières)

\* JEAN-MARIE OUELLET  
(Union régionale de Québec)

J.-GAUDIOSE HAMELIN  
(Union régionale de Montréal)

LÉO DUBÉ  
(Union régionale de Gaspé)

\* ADRIEN BERNARD  
(Union régionale de Gaspé)

RENÉ DUPONT  
(Union régionale de Sherbrooke)

\* ROGER ROY  
(Union régionale de Sherbrooke)

\* GÉRARD ROUSSEL  
(Union régionale de Rimouski)

ROLAND BLANCHET  
(Union régionale de Rimouski)

\* ARMAND PARENT  
(Union régionale de Chicoutimi)

FRANÇOIS LAROCHE  
(Union régionale de Chicoutimi)

LIONEL MÉNARD  
(Union régionale de l'Ouest-Québécois)

\* MAURICE PERREAUXT  
(Union régionale de l'Ouest-Québécois)

JEAN-PAUL BERNIER  
(Union régionale de Saint-Hyacinthe)

\* NAPOLÉON MACKAY  
(Union régionale de Saint-Hyacinthe)

ARMAND PIETTE  
(Union régionale de Joliette)

\* NORMAND LEMIRE  
(Union régionale de Joliette)

\* Membres Comité exécutif.



## message du président



Toutefois, les Caisses populaires ne sont pas des organismes statiques qui se contentent de succès relatifs ; des équipes de chercheurs sont à l'étude pour déterminer la rentabilité des dépôts et la possibilité d'établir de nouvelles échelles de taux tant à l'épargne que pour les prêts.

Dans une société de consommation l'épargne ne peut être considérée comme un refus total de consommer, mais bien plus comme une renonciation provisoire en vue d'un but précis. Il ne s'agit pas de se priver au point de devenir avare, mais plutôt de « penser avant de dépenser ». La prévoyance fixe ce but plus ou moins éloigné, selon les objets désirés.

Le crédit permet l'achat immédiat, dira-t-on, mais qui connaît suffisamment l'avenir pour l'engager en contractant des dettes ? « L'éducation à l'épargne moderne veut bien plus former la capacité et la volonté à la renonciation partielle raisonnable, qui seule permet de constituer les réserves nécessaires pour une consommation future projetée » (Weber).

Si l'épargne est un acte responsable, réfléchi, il faut que, très tôt dans la famille, on associe les enfants aux conversations sur la situation financière, la consommation et

l'épargne. Puis, graduellement, les enfants doivent recevoir de l'argent de poche pour apprendre à gérer un budget, si modeste soit-il.

Les Caisses populaires sont des écoles d'épargne et de crédit. Elles ont donc le devoir d'aider l'école primaire, l'école secondaire, le cégep, à organiser soit des Caisses d'épargne scolaires, soit des comptoirs d'épargne. Plus encore, les Caisses doivent prêter leur concours à la formation économique de la population étudiante, en l'instruisant sur le fonctionnement des institutions financières, sur les implications des achats à tempérament, sur les avantages des assurances, etc., etc. . .

Je me permettrai de développer brièvement ce thème de l'épargne scolaire. Disons d'abord que les Caisses populaires, qui ont une

Chers collègues,

Les Caisses populaires Desjardins, au cours de 1968, ont augmenté leur effectif humain de 174,000 membres et ont ainsi atteint 2,254,-844 membres. Quant à l'actif global, il a augmenté de \$145,000,000. pour atteindre \$1,693,000,000. Sur cet actif global l'épargne compte pour \$1,399,000,000.

Considérant la concurrence et les ajustements qui se sont produits en 1968, il y a lieu de se déclarer satisfaits du résultat. À l'analyse de ce résultat, il ne convient pas d'affirmer que les taux d'intérêt n'intéressent pas l'épargnant, mais nous pouvons considérer que parmi les motifs qui invitent l'individu à épargner, il y a d'autres facteurs comme la fierté d'appartenance, la sécurité du dépôt et l'éventail des services offerts aux membres.

mission traditionnelle, doivent établir un contact le plus tôt possible avec l'enfant par l'intermédiaire de la Caisse d'épargne scolaire. Leurs relations avec les jeunes sont un gage de réussite pour l'avenir de nos Caisses populaires.

En effet, si elles ne veulent pas décliner, elles doivent intéresser nos adolescents qui sont les dépensiers d'aujourd'hui peut-être, mais qui devront devenir nos épargnants de demain.

Les gestes que nous posons, Boni Populaire Desjardins, souscription en faveur des 100,000 jeunes joueurs de hockey, reconnaissance aux responsables des Caisses d'épargne scolaires, encouragement des Caisses locales aux loisirs paroissiaux, sont autant d'actes de nature à attirer ou à conserver la faveur des jeunes et des adolescents.

Il faut motiver les gestes des étudiants afin que, sortis de l'école, ils continuent à épargner. Comment, alors, établir ce contact entre la Caisse et ceux qui viennent de quitter l'école et qui reçoivent leur premier salaire? Pourquoi les Caisses ne chercheraient-elles pas à former avec ceux-là des groupes pour étudier les problèmes de la consommation du crédit, de l'investissement?

Les Caisses populaires sentent le vent dans leurs voiles et affichent constamment des augmentations tant dans le nombre des membres que dans l'actif global. Cela ne signifie pas que des problèmes ne surgissent pas et que les pilotes ne doivent pas être au poste de vigie.

Les succès enregistrés ne sont-ils pas dus à l'observance des préceptes où l'action des Caisses trouvent leur fécondité? Les principes ne doivent-ils pas s'intégrer dans notre programme de formation? La solidarité, l'amour du prochain, l'esprit de compréhension sont-ils des principes capables de produire une œuvre économique et sociale bonne et durable? Pour obtenir cette œuvre durable ne faut-il pas le concours des jeunes, des générations qui montent? À cette époque de contestation, les jeunes veulent-ils réellement prendre des responsabilités dans la construction d'un avenir meilleur? Le mouvement coopératif d'épargne et de crédit aurait-il besoin de ces bonnes volontés, de

la collaboration de toutes ces forces saines et vives?

Voilà des sujets d'étude pour les réunions de groupes, pour les sessions régionales. Ce qui n'empêche pas de continuer à développer les techniques les plus modernes et les plus efficaces dans les opérations.

Quand les dirigeants de la Fédération et des dix Unions régionales se sont réunis en congrès de trois jours, l'automne dernier, ils ont longuement réfléchi:

1. sur les indices de pénétration démographique;
2. sur le rythme de croissance
  - a) du capital social
  - b) de l'épargne
  - c) de l'actif;
3. sur le rythme de croissance
  - a) des prêts sur reconnaissance de dette
  - b) des prêts hypothécaires.

L'animateur, le professeur Henri Desroche, nous a fait prendre conscience, à l'aide d'une recherche dirigée par monsieur André Morin, de nos lignes de force et de nos faiblesses. Les dirigeants des Unions et ceux de la Fédération ont prouvé qu'ils savaient assumer leurs responsabilités et qu'ils étaient tout à fait lucides en face des nouvelles conceptions de l'époque, de l'épargne à maintenir à un même rythme progressif.

### ***Nouveaux amendements à la loi***

Après plusieurs démarches et actions concertées, le bill 294, modifiant la Loi des caisses d'épargne et de crédit, fut présenté à l'Assemblée législative (devenue depuis l'Assemblée Nationale) le 12 décembre 1968 où il fut adopté; puis il passa au Conseil législatif (ce fut l'un de ses derniers actes avant sa dissolution) où il fut également adopté pour être finalement sanctionné le 18 décembre 1968.

Mais il restait le règlement qui le complétait. Ce règlement fut adopté par un Arrêté en conseil le 5 février 1969. Par ce règlement, « toute fédération » (Union régionale de Caisses populaires) « dont l'actif total excède \$2,500,000 a le pouvoir d'acquérir et détenir, avec l'autorisation du ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, des actions ordinaires entièrement acquittées de toute corporation ou compagnie, toute banque à charte, banque d'épargne, compagnie de fidéicommis, compagnie de prêts hypothécaires (*loan company*), compagnie de prêts, compagnie d'assurance et compagnie de fonds mutuels, constituées dans la province de Québec ou ailleurs au Canada et faisant affaires au Québec.

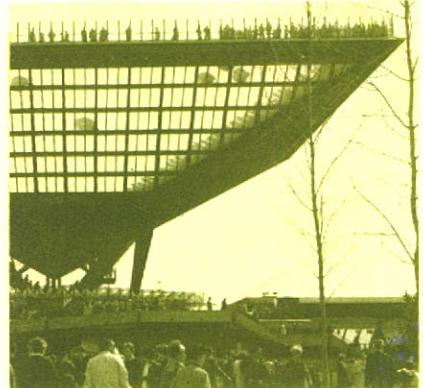
Le règlement comporte certaines restrictions quant aux fédérations et quant aux corporations. De plus, il oblige les fédérations à des rapports périodiques au sujet de telles actions.

Je n'analyserai pas les autres activités de la Fédération, ce que je laisse à chacun des chefs des Services qui viendront à la suite du directeur général vous parler de leur secteur particulier.

Un cordial merci à mes collègues de la Fédération pour leur dévouement à servir la cause des Caisses populaires et félicitations aux officiers des cadres pour leur esprit de travail et leur initiative.



# sence .. présence... présence... présence... présence... présence... pr



*Courtoisie de*  
La Fédération des Coopératives du Nouveau Québec

10 unions régionales,  
1,300 Caisses populaires,  
2,255,000 membres,  
\$1,693,000,000 d'actif,  
282,252 prêts sur reconnaissance de dette,  
28,967 prêts sur hypothèque,

présence dans plus de 410 milieux urbains, dans plus de 130 milieux semi-urbains et dans plus de 740 milieux ruraux.

Tels sont les chiffres éloquents que nous révèle le bilan des Caisses populaires Desjardins à la fin de l'année 1968.

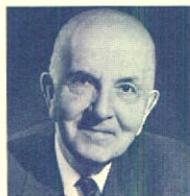
Tout cela démontre que la Caisse populaire pénètre partout et plus spécialement dans les régions défavorisées où les autres institutions financières ne trouvent aucun intérêt à s'établir et à fonctionner.

*Partout présente, pour unir et servir, en correspondant aux besoins des membres selon sa belle devise, la Caisse populaire, instrument de salut collectif, répond merveilleusement au vœu du Commandeur Desjardins qui souhaitait pour le Québec « des œuvres économiques et sociales qui multiplient nos richesses (...) qui arriveront à nous rendre maîtres chez nous et à nous libérer ... ».*

Ce qui se déploie maintenant à nos yeux, ce n'est plus un mirage de visionnaire, c'est le miracle du grain de sénevé offrant son ombre bienfaisante à toute une province et se transplantant dans d'autres contrées, même par-delà les mers ; c'est la réalisation de la parabole du talent qui rapporte non pas seulement 100 pour 1, 1,000 pour un, mais qui se métamorphose en millions, en milliard. Et l'arbre s'épanouit plus prodigieusement encore. Les feuilles, de plus en plus denses, parsèment et enchantent nos parcs, nos places et nos rives. La semence jetée en terre s'éparpille au gré du vent, pousse, bourgeonne et prolifère, ici et là.

C'est, pour nous, mille raisons d'espérer, car les racines du géant sont nombreuses, fortes et vives...

ÉDOUARD-A. TARDIEU.



## **mot du directeur général**



Au 31 décembre 1968, l'actif des Caisses populaires s'élevait à \$1,693,000,000., soit une augmentation de près de \$145,000,000. — 9.3% — sur l'année précédente.

L'épargne atteignait \$1,399,482,000., d'où l'augmentation de \$106,000,000 — 8.2% — sur 1967.

Le capital social a fourni la plus forte augmentation, proportion gardée, soit \$25,000,000. — 14.9% — pour s'élever à \$193,000,000.

Au cours de l'année 1968, les Caisses populaires ont fait 282,952 prêts sur reconnaissance de dette, pour un montant de \$343,469,000., soit une augmentation de 17,554 prêts et de \$43,763,000 sur 1967. Le nombre de leurs prêts sur hypothèque, au cours de 1968, s'est élevé à 28,967, pour un montant de

\$149,035, 000., soit une diminution de 5,297 prêts et une augmentation de \$4,420,000. sur 1967.

Sur chaque dollar déposé dans les Caisses populaires, en 1968, il en est resté 2 cents, comparé à 3.1 cents en 1967.

Malgré la propagande faite par les Banques, les compagnies de fiducie, etc., les Caisses populaires ont continué de progresser financièrement. Nous constatons également avec plaisir qu'elles ont gardé le même esprit.

Inutile de commenter longuement. Agissons toujours avec l'esprit du fondateur et aidons nos sociétaires afin de les rendre vraiment plus heureux.

C. VAILLANCOURT

## le comité de régie



PAUL-ÉMILE CHARRON,  
directeur général associé



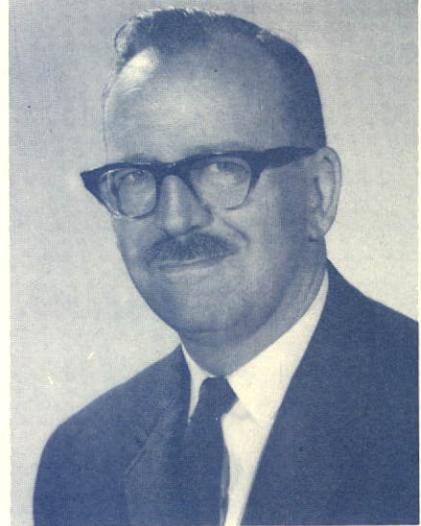
PIERRE-F. CÔTÉ,  
secrétaire adjoint et  
conseiller juridique adjoint



RAYMOND AUDET,  
directeur des Services administratifs



LOUIS ARNAUD,  
directeur du Service de l'inspection



IRÉNÉE BONNIER,  
directeur du Service de l'éducation



VALBERT DUGAS,  
directeur des Services techniques



GILLES JOBIN,  
directeur du Service du personnel



ANDRÉ MORIN,  
directeur du Service de la recherche

# rappor t des vérificateurs

Nous avons examiné le bilan de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins au 31 décembre 1968 et l'état des revenus et dépenses et des excédents nets des revenus non distribués pour l'année terminée à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre examen a comporté une revue générale des

procédés comptables et les sondages des livres, pièces et autres documents que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, d'après les renseignements et explications qui nous ont été fournis et d'après ce qu'indiquent les livres de la Fédération ces états financiers sont rédigés de manière à représenter équitablement la situation financière de la Fédé-

ration au 31 décembre 1968 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'aux cours de l'année précédente.

RUEL, ROY, MOREAU  
& ASSOCIÉS,  
*comptables agréés.*

## bilan consolidé

AU 31 DÉCEMBRE 1968

	ACTIF	1968	1967
<b>DISPONIBILITÉS</b>			
Encaisse et avoir à des Caisses centrales		\$ 755,581	\$ 628,126
Comptes à recevoir		179,768	77,107
Compte à recevoir de l'Union régionale de Montréal		10,000	
Avances à des employés		30,457	23,950
Dépôts garantis		1,350,000	850,000
Intérêts courus sur dépôts garantis et sur placements		29,421	16,966
Inventaire de marchandises, au plus bas du coût ou de la valeur courante		220,391	141,029
Frais encourus d'avance		1,591	15,610
		2,577,209	1,752,788
<b>PLACEMENTS</b>			
Obligations, au coût (valeur courante — \$491,821)		517,478	
Actions, au coût (valeur courante — \$70,000)		102,300	
Prêts à des Caisses populaires		311,964	
Dépôts garantis gagés en faveur de la Caisse populaire de la Vallée de l'Or		70,000	
Placements dans des organismes du Mouvement Desjardins		40,351	
		1,042,093	1,114,200
		3,619,302	2,866,988
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Terrain, aménagements paysagistes, bâtisse, mobilier et automobiles, au coût		811,646	
Déduire : Amortissement accumulé		199,312	
		612,334	567,188
		\$4,231,636	\$3,434,176

*Signé au nom du conseil d'administration*

ÉMILE GIRARDIN, président  
CYRILLE VAILLANCOURT, directeur général

<b>PASSIF</b>		<b>1968</b>	<b>1967</b>
<b>EXIGIBILITÉS</b>			
Chèques non présentés à des Caisses centrales		\$ 807,213	\$ 202,645
Comptes à payer et frais courus		59,025	348,182
		<hr/> 866,238	<hr/> 550,827
<b>DÉTTE À LONG TERME</b>			
Participation à la Caisse populaire de la Vallée de l'Or, remboursable par versements annuels de \$35,000	175,000		
Déduire : Montants versés	105,000		
	<hr/> 70,000	105,000	
		<hr/> 936,238	<hr/> 655,827
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>			
<b>CAPITAL-SOCIAL</b>	261,400		
<b>EXCÉDENTS NETS DES REVENUS NON DISTRIBUÉS</b>			
Fonds d'administration	279,360		
Fonds de papeterie	193,799		
Fonds de réserve	549,795		
Fonds de sécurité	1,654,697		
Fonds d'obligations	356,347		
	<hr/> 3,033,998	3,295,398	2,778,349
		<hr/> \$4,231,636	<hr/> \$3,434,176

# état des revenus et dépenses et des excédents nets des

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1968

*Fonds  
d'administration*

## REVENUS

Subvention du fonds d'obligations	\$ 50,000
Contributions des Caisses populaires	1,729,898
Commissions et intérêts	27,168
Ventes	
Autres revenus	922
	1,807,988

## DÉPENSES

Gestion générale	189,106
Service administratif	218,041
Service de l'informatique	37,942
Service des recherches et statistiques	71,694
Service de l'éducation	105,725
Service de l'inspection	699,136
Service du personnel	66,819
Services techniques	113,292
Archives et bibliothèque	21,434
Autres dépenses	160,527
Coût des ventes	
Frais d'opérations, de ventes et d'administration	
Commissions et intérêts	
Intérêts sur capital social	
Subvention au fonds d'administration	
	1,683,716

**Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année**

124,272

**Excédents nets des revenus non distribués au début de l'année**

118,338

**Contributions des Caisses au début de l'année 1967**

242,610

**Appropriation du fonds de papeterie au fonds d'administration**

36,750

**Participation à la Caisse populaire de la Vallée de l'Or**

279,360

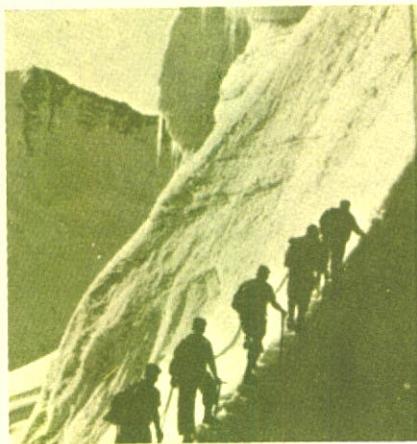
**Contribution de l'Union régionale de Montréal à la participation à la Caisse populaire de la Vallée de l'Or**

\$ 279,360

**Excédents nets des revenus non distribués à la fin de l'année**

## **revenus non distribués**

<i>Fonds de papeterie</i>	<i>Fonds de réserve</i>	<i>Fonds de sécurité</i>	<i>Fonds d'obligations</i>	<i>Éliminations</i>	<i>1968 Total</i>	<i>1967 Total</i>
				\$50,000		
		\$ 196,182			\$1,926,080	\$1,553,822
	\$ 47,807	73,950	\$324,595		473,520	333,392
\$1,102,057					1,102,057	1,057,308
1,698	2,674	202			5,496	1,983
<u>1,103,755</u>	<u>50,481</u>	<u>270,334</u>	<u>324,595</u>	<u>50,000</u>	<u>3,507,153</u>	<u>2,946,505</u>
					189,106	145,006
					218,041	190,899
					37,942	9,428
					71,694	34,486
					105,725	77,542
					699,136	788,713
					66,819	47,446
					113,292	93,847
					21,434	19,255
	39	4,665	41,412		206,643	182,455
880,855					880,855	831,168
184,303					184,303	138,939
	9,000		170,430		179,430	121,893
	15,684				15,684	10,485
<u>1,065,158</u>	<u>24,723</u>	<u>4,665</u>	<u>50,000</u>	<u>50,000</u>	<u>2,990,104</u>	<u>2,691,562</u>
38,597	25,758	265,669	62,753		517,049	254,943
191,952	524,037	1,389,028	293,594		2,516,949	1,151,014
						1,245,992
230,549	549,795	1,654,697	356,347		3,033,998	2,651,949
(36,750)						
						(175,000)
193,799	549,795	1,654,697	356,347		3,033,998	2,476,949
						40,000
<u>\$ 193,799</u>	<u>\$549,795</u>	<u>\$1,654,697</u>	<u>\$356,347</u>		<u>\$3,033,998</u>	<u>\$2,516,949</u>



## toujours plus haut...

« Ce que je rêve, confiait Alphonse Desjardins à Omer Héroux, c'est la création d'un régime économique (...) couvrant tous nos groupements (...) Ces réalisations (coopératives) donneraient à nos compatriotes la puissance matérielle d'une organisation économique supérieure (...) »

Ce rêve, les successeurs du fondateur des Caisses populaires ont tenu à le réaliser. Non seulement cette œuvre de salut collectif par la coopération se développe dans tous les milieux, dans les régions les plus reculées et les plus pauvres du pays, mais elle a engendré des ramifications qui forment les institutions du mouvement Desjardins par ces organismes qui lui appartiennent, la Caisse populaire apporte une aide efficace et considérable à la population québécoise sur tous les terrains économiques et financiers.

Mais chaque jour d'autres besoins naissent. Ainsi la population augmente; l'inflation érode impitoyablement les salaires; le phénomène de la pauvreté scandalise les consciences; le développement économique devient de plus en plus urgent.

Face à ces problèmes, et à d'autres moins frappants, mais aussi pressants, le mouvement des Caisses populaires Desjardins ne peut rester indifférent.

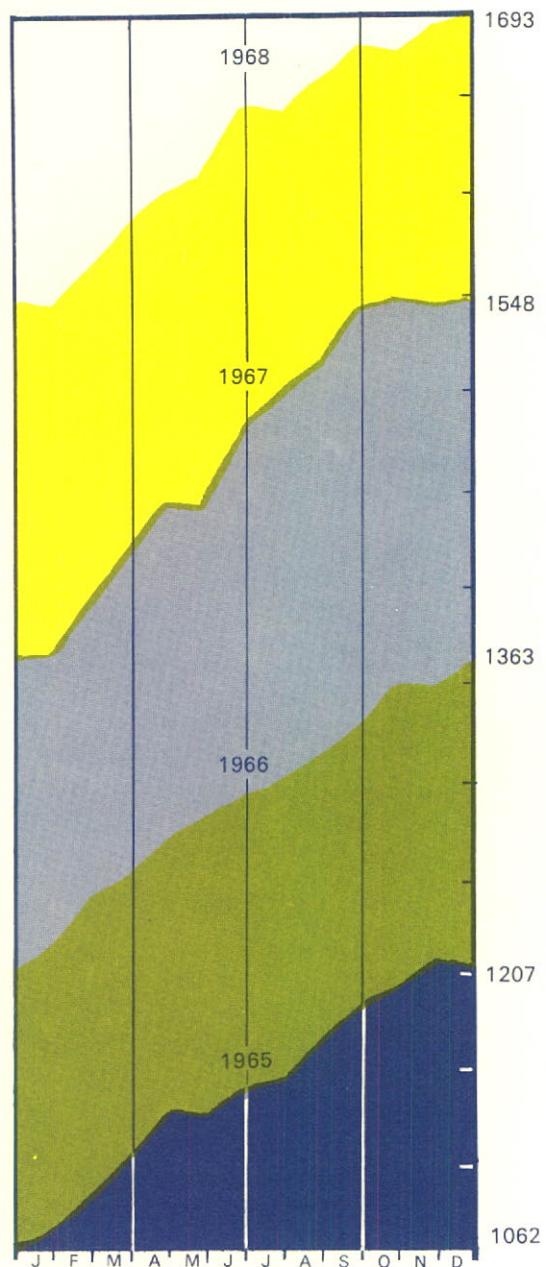
Il veut aller de l'avant, il veut monter toujours plus haut pour mieux délivrer le peuple de ses fardeaux et pour réaliser l'ascension des masses.

Fidèle à l'esprit de son fondateur, toujours soucieux du sort des faibles

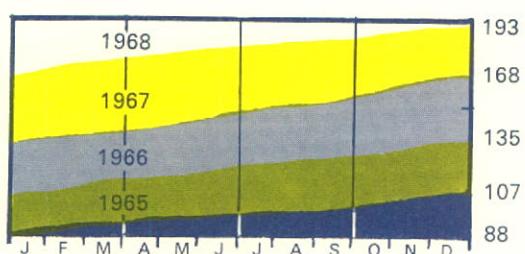
et des petits, toujours en peine afin d'assurer leur rédemption sociale et de les rendre maîtres de leur destin, ce mouvement coopératif ne se reposera jamais sur ses lauriers. Car, toujours, il le sait, il y aura des malheureux à secourir, des familles en détresse à relever, des territoires à valoriser.

ÉDOUARD-A. TARDIEU.

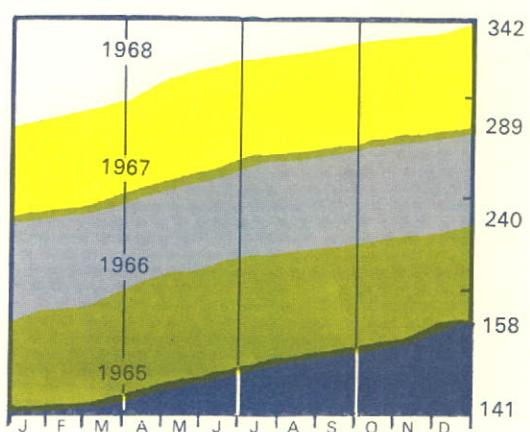
**Total de l'actif**  
(en millions de dollars)



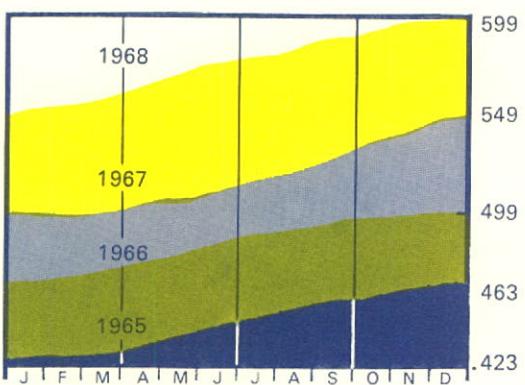
**Capital social**  
(en millions de dollars)



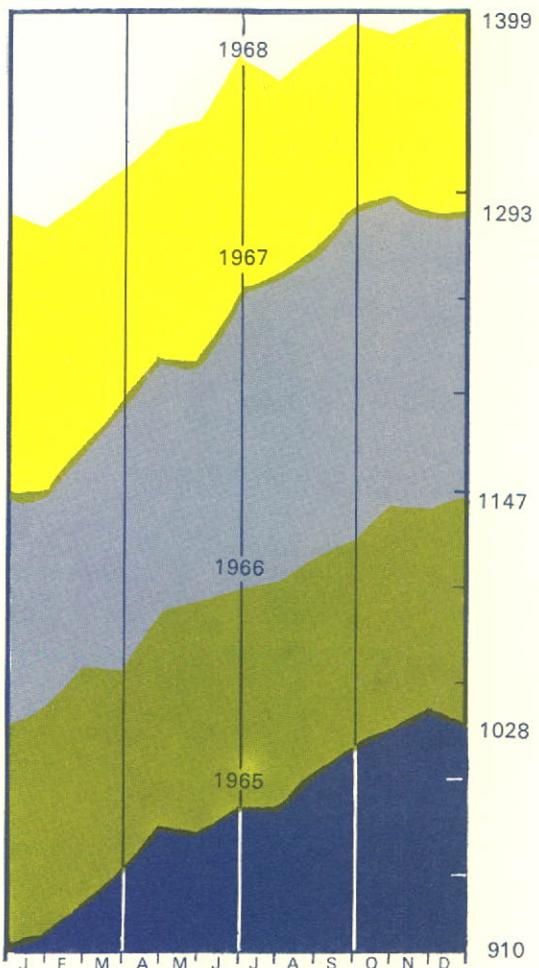
**Prêts sur reconnaissance de dette**  
(en cours en fin de mois)  
(en millions de dollars)



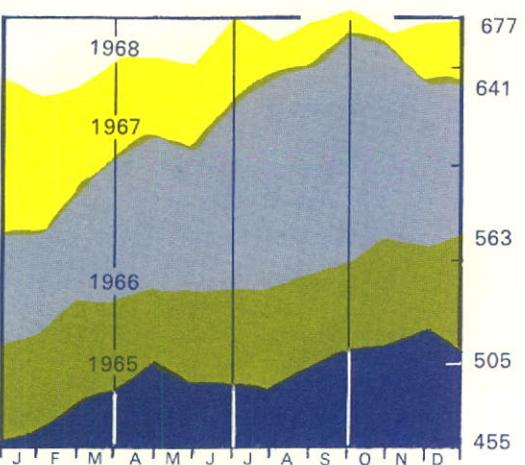
**Prêts sur hypothèque**  
(en cours en fin de mois)  
(en millions de dollars)



**Total de l'épargne**  
(en millions de dollars)

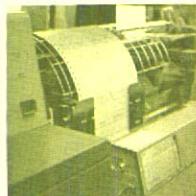


**Total de l'actif liquide**  
(en millions de dollars)





## les services administratifs

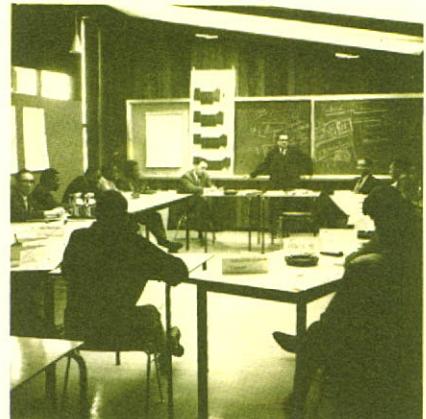


*Au service des Unions régionales affiliées et des Caisses populaires, les Services administratifs :*

- maintiennent un service commun d'achat de mobilier, d'articles de bureau et de papeterie ;
- remplissent la fonction d'agent émetteur exclusif pour la distribution, l'immatriculation et le rachat des obligations d'épargne ;
- garantissent auprès du Gouvernement de la province et de la Banque du Canada les transactions effectuées par les Caisses populaires.

*À l'intérieur de la Fédération :*

- préparent, administrent et contrôlent le budget.
- Pour les autres services :
- fournissent le personnel indispensable à leur bon fonctionnement ;
- et l'équipement nécessaire à la réalisation des objectifs communs.



## le service de l'éducation

### **Objectif :**

Le Service de l'éducation de la Fédération a comme objectif de tracer un programme général de formation et de réflexion :

- en vue d'aider les administrateurs des Caisses populaires, le personnel et les membres à réaliser les objectifs poursuivis par la Caisse populaire et l'ensemble du Mouvement,
- et en vue d'acquérir la compétence nécessaire pour ce faire.

### **Réalisations :**

Le Service de l'éducation de la Fédération :

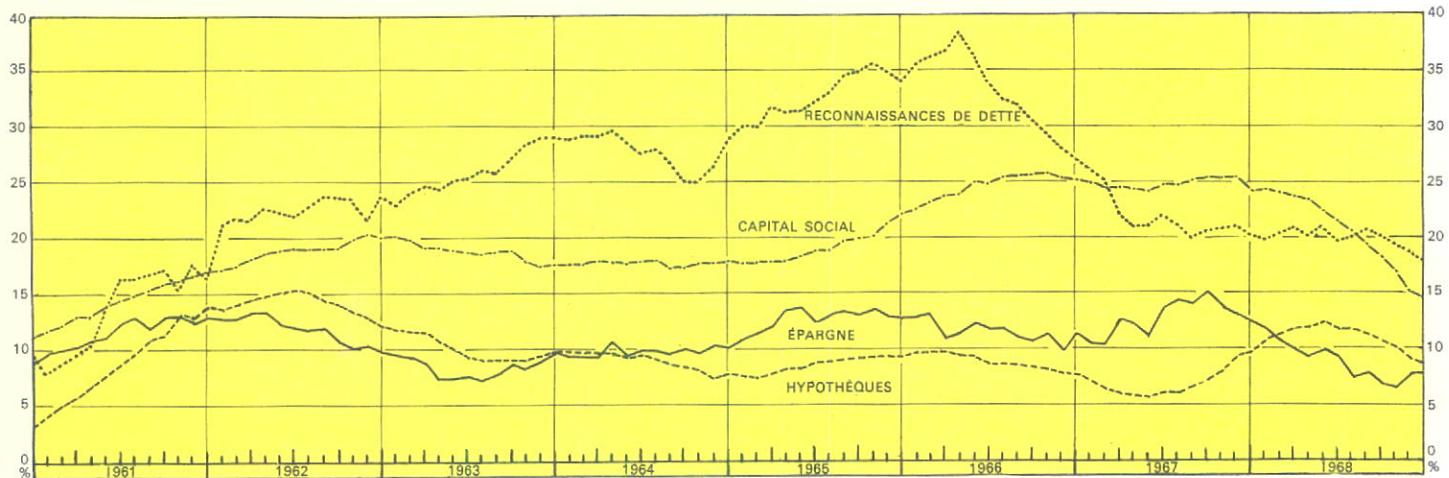
- organise des stages de formation pour le personnel de la Fédération et des Caisses populaires,
- publie *La Revue Desjardins* et la revue *Ma Caisse* et d'autres moyens d'information à l'intention des Administrateurs, du personnel et des membres,
- coordonne l'action des Services de l'éducation des Unions régionales, soit directement, soit par l'entremise du Comité provincial de l'éducation,
- planifie et coordonne la formation technique du personnel,
- planifie et coordonne l'action entreprise par les Caisses populaires dans le domaine de l'économie familiale,
- en collaboration avec le Comité des congrès planifie et organise le congrès provincial,
- représente la Fédération sur diverses commissions privées ou gouvernementales au niveau du Canada et de la province.



## le service de la recherche

- Procure les informations économiques et sociales propres à aider les dirigeants dans les décisions à prendre.
- Accumule les données statistiques ou autres permettant de mesurer l'évolution des caisses populaires et de travailler à leur orientation.
- Observe l'économie générale afin de saisir le jeu des mécanismes ou forces économiques pour offrir aux administrateurs des informations pertinentes en vue de l'élaboration de leurs directives générales.
- Procède à des enquêtes particulières et à des travaux de recherche.
- Communique les informations statistiques sur les opérations des Caisses populaires.
- Coordonne les recherches des services de la Fédération et des Unions régionales.

Rythme de croissance annuelle des principaux postes du bilan des Caisses populaires





## le service d'inspection

### *Mandat :*

Sous la puissance de la loi des Caisses d'Épargne et de Crédit (section XVIII articles 87 à 92 inclusivement) et en vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement du Québec procède à la vérification des opérations des Unions et Caisses locales affiliées.

### *Description générale :*

Ensemble de procédures et méthodes appliquées systématiquement qui permettent, outre d'établir, par la vérification, l'exactitude des comptes de gestion d'une entreprise, d'exercer un rôle constant de surveillance propre à assurer la sécurité des fonds publics confiés à cette entreprise.

### *Tâches particulières :*

Le Service de l'inspection, par l'action de ses cadres et employés, regarde, considère et examine avec soin en utilisant un programme standard de vérification.

Il contrôle le fonctionnement du budget et veille à sa bonne exécution.

Il est responsable auprès du gouvernement de l'application d'une ou de lois particulières ainsi que de l'application stricte du règlement de régie interne qui en découle.

Il coordonne par son action le fonctionnement administratif des unités locales et régionales.

Il veille à l'application de normes et procédures élaborées par les différents services de la Fédération.

Il renseigne aux trois paliers, local, régional et provincial, les responsables de l'entreprise et, à ce titre, participe au maintien de l'équilibre des fonctions.



## le service du personnel



Le Service du Personnel de la Fédération a été établi, dans le but de répondre à des besoins spécifiques, à deux niveaux :

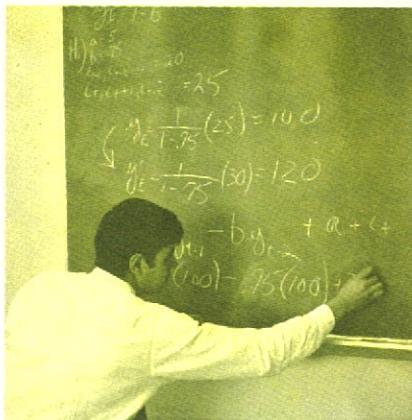
### *Au niveau interne :*

Il s'agit, pour le Service du Personnel, d'élaborer des normes, ou d'agir directement dans les domaines suivants :

- recrutement, sélection, orientation du personnel,
- évaluation des tâches, échelle des salaires,
- évaluation du personnel,
- hygiène, santé, sécurité,
- planification et contrôle de l'utilisation du personnel,
- rationalisation du travail,
- négociation et application des conventions collectives de travail.

### *Au niveau externe :*

Le Service du Personnel procède à des études sur les sujets mentionnés plus haut, qui doivent conduire à l'élaboration de normes pour les Caisses populaires et pour les Unions régionales; et le Service du Personnel agit comme consultant auprès de ces organismes, quant à l'application de ces normes.



## les services techniques

Les Services techniques ont pour but de veiller à la mise en vigueur de mesures qui permettent l'utilisation la plus efficace des ressources matérielles des Caisses populaires et des Unions régionales.

À cette fin, une équipe d'experts travaillent à la recherche, à l'établissement et à l'application de normes rationnelles relatives, se référant notamment à :

- L'évaluation et autorisation des placements.
- L'analyse financière.
- Les systèmes et procédures.
- Les normes de rentabilité.
- Les normes de liquidité.
- La mécanisation.
- Etc. . .

Le service aux Caisses populaires a pour but de faciliter la tâche de mettre en pratique les normes établies.

*maquette* : Bernard Ouellet

*impression* : Charrier & Dugal (1965) Ltée



